

PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF 2004 - 2012

Avenant n° 11 de sortie de convention

Mars 2013



Carrefour Reuss

Copyright Pascal Bastien



SOMMAIRE

LE QUARTIER DU NEUHOF	4
LE PERIMETRE ANRU DU NEUHOF	5
PREAMBULE	7
I. LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF	7
II. LES ORIENTATIONS DE L'AVENANT DE SORTIE	8
<i>Les chiffres clés du projet de rénovation urbaine du Neuhof</i>	9
<i>La mise en œuvre de la convention</i>	9
EXPOSE DES SIGNATAIRES DE L'AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION	11
PARTIE I	13
AVANCEMENT GLOBAL DU PRU	13
PLAN DE REFERENCE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF - MAI 2012	14
DECOUPAGE DU QUARTIER PAR SECTEURS D'INTERVENTION	15
AVANCEMENT GLOBAL DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF	16
I. MISE EN ŒUVRE DU PRU DU NEUHOF : AVANCEMENT	16
II. UNE CONVENTION EN VOIE D'ACHEVEMENT	16
III. LE VOLET HUMAIN DU PROJET	17
IV. L'EVALUATION DU PROJET DU NEUHOF	18
V. LE PLAN STRATEGIQUE LOCAL : UNE DEMARCHE ENGAGEE	18
PARTIE II	21
PRESENTATION DE L'AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION	21
INTERVENTIONS REALISEES ET NOUVELLES INTERVENTIONS IDENTIFIEES PAR SECTEUR	22
I. LES SECTEURS PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE L'AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION	23
III. LES INTERVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ESPACES PUBLICS	25
IV. LES AUTRES MODIFICATIONS PROPOSEES	25
V. L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE LA CONVENTION - OPERATIONS DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DES « TERRAINS » DU POLYGONE (RHI) - OPERATIONS DE CONSTRUCTION A LA ZAC DANUBE	25
VI. LES INTERVENTIONS HORS ANRU : LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU MARSCHALLHOF	27
VII. LES OPERATIONS DE LA FONCIERE LOGEMENT	27
PARTIE III	29
LES MODIFICATIONS PROPOSEES A LA CONVENTION	29
I. ACTUALISATION DES MONTANTS DE SUBVENTION ET DE COUTS DE TRAVAUX SUR 88 OPERATIONS	31
II. SUPPRESSION D'OPERATIONS	63
III. NOUVELLES OPERATIONS ET COMPLEMENTS DE PROGRAMME	65
PARTIE IV	69
AVENANT D'ETAPE :	69
SYNTHESE FINANCIERE	69
PARTIE V	73
SIGNATURES	73
PARTIE VI	77
ANNEXES	77

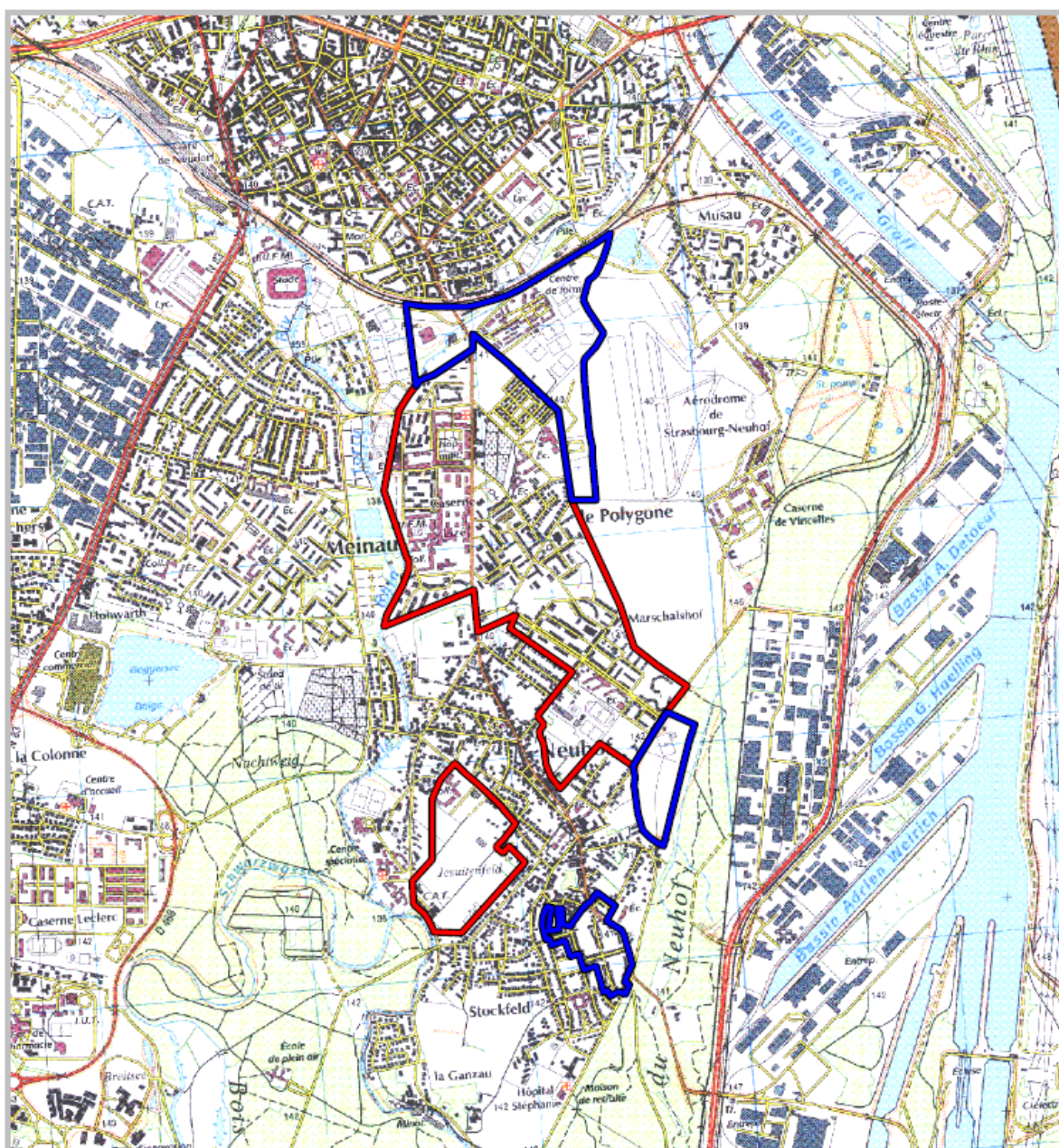


LE PERIMETRE ANRU DU NEUHOF

Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain
194, avenue du Président Wilson 93217 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX

21/02/2008

<p>Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine</p> <p>prévues à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.</p> <p>Carte au 1/25 000</p> <p>N° Convention : 091</p>	Région :	Alsace
	Département :	Bas Rhin
	Commune :	Strasbourg
	Convention :	Strasbourg - Neuhof
	Quartiers :	Extension Neuhof, Neuhof (Cités)



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m
1 cm correspond à 250 m

Cartographie DIV-ANRU / ©IGN SCAN25 Carte(s) : F100_027, F100_026, F099_027, F099_026.

I. LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF

Le quartier du Neuhof est situé au Sud de la ville de Strasbourg, à l'Est du quartier de la Meinau et au Sud de Neudorf. Il est bordé à l'Est par l'aérodrome du Polygone et au Sud par la forêt du Neuhof.

Le Neuhof est le plus grand quartier de Strasbourg avec une superficie de 2 224 ha (soit 28% de la superficie de la commune de Strasbourg). Le périmètre de rénovation urbaine représente environ 200 hectares (154 hectares pour la ZUS).



Cours de la Forêt

Copyright Pascal Bastien



Secteur Hautefort

Copyright Airshoot

Le Neuhof compte 20 436 habitants dont environ 13 500 dans le périmètre du projet, 7 919 logements dont 54% de logements sociaux en 2010 (62% à l'origine du PRU), gérés par trois bailleurs (CUS Habitat, Habitation Moderne et la Socolopo).

Le quartier du Neuhof a bénéficié de plusieurs dispositifs de la politique de la ville (DSQ, HVS) à partir des années 80. L'actuel projet de rénovation urbaine, initié à travers un Grand Projet de Ville (GPV) a été consolidé dans le cadre de la convention signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) le 7 novembre 2005 sur la période 2004-2009.

Les opérations programmées par la convention portent essentiellement sur la partie Nord du quartier comprenant les cités d'habitat social mais elles concernent également le Neuhof-Village et le Stockfeld.

Le projet s'articule autour de trois principaux objectifs :

- désenclaver le quartier et améliorer le cadre de vie,
- améliorer et diversifier l'offre de logement,
- renforcer les équipements publics et les activités économiques.

Ces objectifs se sont traduits par des interventions programmées sur les espaces publics, le logement, les équipements publics, les parcs d'activités économiques ainsi que par les actions du « volet humain » qui accompagnent ces opérations physiques : relogement, insertion, concertation, gestion urbaine de proximité, etc.

II. LES ORIENTATIONS DE L'AVENANT DE SORTIE

Les priorités de l'avenant de sortie ont ainsi été définies en lien avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires du projet. Elles reposent sur les principes suivants :

- réaliser les opérations sur les secteurs prioritaires jugées les plus urgentes,
- compléter l'intervention sur les secteurs dont le renouvellement urbain est engagé afin d'éviter un mitage des interventions.

La convention ANRU actuelle aura permis d'intervenir sur la majorité des espaces publics du périmètre tandis que l'intervention sur le parc de logements sociaux reste partielle (cf. cartographie ci-après). Seul un peu plus d'un tiers des 3 140 logements sociaux du périmètre ANRU aura été reconstruit (553 logements sur site et 412 hors site) ou réhabilité (408 logements) alors qu'il est urgent d'intervenir sur ce patrimoine.

La convention ANRU du Neuhof, compte tenu de la vétusté d'une partie du parc social, a donné la priorité aux démolitions-reconstructions, n'intervenant que marginalement en réhabilitation.

Les opérations prioritaires sur lesquelles il est proposé de réaffecter les derniers reliquats de subvention de l'ANRU concernent ainsi :

- la réhabilitation - résidentialisation de 175 logements du patrimoine de CUS Habitat ;
- des espaces publics dont la réalisation s'avère indispensable.

Les nouvelles opérations proposées dans le cadre du présent avenant de sortie de convention représentent un engagement complémentaire des maîtres d'ouvrage de 12.3M€. Ces investissements mobilisent le soutien des partenaires financiers de la convention ANRU, permettant de conforter les transformations engagées au Neuhof.

Le financement de ces nouvelles opérations est rendu possible par le redéploiement des économies dégagées principalement sur les opérations de CUS Habitat, de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg.

La programmation de cet avenant de sortie est le fruit d'une démarche partenariale menée avec l'ensemble des partenaires de la convention ANRU ainsi que les forces vives du quartier du Neuhof associées à plusieurs réunions de travail et de concertation.

Ce projet d'avenant a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil de quartier du Neuhof (cf. annexe page 91).

Les chiffres clés du projet de rénovation urbaine du Neuhof

- ▶ 270.6 M€ d'investissements publics programmés à la convention ANRU : 42.5 M€ soit 19%, collectivités : 22%, bailleurs : 43%
- ▶ 2 527 logements neufs dont 1 439 en accession ou en location libre
- ▶ 840 démolitions, soit environ 20% des logements du périmètre d'intervention
- ▶ 408 logements réhabilités
- ▶ 1 005 logements résidentialisés
- ▶ 12 km de voiries créées ou réaménagées
- ▶ 5 km de pistes cyclables créées
- ▶ 50 000 m² d'espaces verts ou d'espaces publics aménagés
- ▶ 17 100 m² environ de surfaces commerciales ou d'activités créées ou réaménagées
- ▶ 18 équipements publics programmés (écoles, gymnases, équipements petite enfance, centre médico-social, pôle culturel, mairie de quartier)

La mise en œuvre de la convention

La convention de rénovation urbaine du Neuhof, signée en novembre 2005, a d'ores et déjà fait l'objet de dix avenants, dont deux d'étape (2008 et 2011) et un avenant plan de relance (2009) qui ont permis aux maîtres d'ouvrage de renforcer leur intervention dans le cadre du PRU.

Le montant total des investissements publics a ainsi augmenté de près de 32 M€ en six ans, passant de 239 à 271 M€.

Avenant n° 1 simplifié signé le 13 avril 2007 :

Changement de maîtrise d'ouvrage - MO CUS à MO Ville pour 3 opérations d'aménagement paysager (Parvis Saint Christophe, parc et berges du Rhin Tortu, square Maryse Hilsz).

Avenant n° 2 simplifié signé le 25 février 2008 :

Financement de l'aménagement des voiries RHI - MO CUS. La convention prévoyait uniquement des financements pour la construction de 150 PLA-I. L'opération d'aménagement des voiries (5 M€ TTC) a été introduite à la convention.

Avenant n° 3 simplifié signé le 4 février 2008 :

Cours de la Forêt Meinau-Ballersdorf - MO CUS et Ville. Cet avenant, appelé par la convention, décompose l'opération en 5 sous-opérations.

Avenant n° 4 Global d Etape signé le 29 février 2008 :

Adaptation de la maquette financière à l'avancée opérationnelle. Réalisé à montant constant, il concerne 11 opérations de la convention.

Avenant simplifié signé le 12 juin 2009 :

Plan de relance. Mis en œuvre par l'ANRU en janvier 2009, cet avenant porte sur 5 opérations en surcoût ou nouvellement identifiées.

Avenant n° 5 simplifié signé le 23 juin 2009 :

Reconstitution de l'offre de logements sociaux (sur site et hors site). Cet avenant a permis de préciser l'identification du terrain d'assiette de toutes les opérations de reconstitution de l'offre de logements sociaux.

Avenant n° 6 simplifié signé le 21 octobre 2009 :

Décomposition de la ligne de surcharge foncière. Conformément aux termes de l'avenant global d'étape à l'occasion duquel une ligne de surcharge foncière avait été introduite, celle-ci fait l'objet d'une décomposition qui a pu être finalisée après la conclusion de l'avenant n°5 qui identifiait l'ensemble des opérations de construction hors site.

Avenant n° 7 simplifié signé le 27 juillet 2010 :

Modification de l'article 5 de la convention initiale portant sur les contreparties cédées à l'Association Foncière Logement en répartissant différemment la SHON par terrain de manière à correspondre à la déclinaison effective des programmes de construction. Cet avenant ne modifie pas les lignes opérations de la maquette financière de la convention et n'impacte pas les équilibres financiers du projet.

Avenant n° 8 global d'étape signé le 18 mars 2011 :

Deuxième avenant lourd à la convention du Neuhof, permettant le redéploiement de près de 4.8 M€ de subventions de l'ANRU sur, notamment, de nouvelles opérations de logements mais également d'espaces publics. Cet avenant se traduit par :

- augmentation de l'investissement public de plus de 26 M€ TTC représentant 153 opérations (119 avant avenant)
- modification de 86 lignes de l'annexe financière
- introduction de 30 nouvelles opérations
- décomposition de 3 opérations en plusieurs sous opérations
- suppression de 18 lignes d'opérations
- changement de maîtrise d'ouvrage sur 1 opération
- changement d'échéancier sur 4 opérations.

Le projet d'avenant a été consolidé en lien avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires financiers de la convention ANRU du Neuhof. Au-delà de l'effort financier des maîtres d'ouvrage, les participations du Conseil Régional d'Alsace et de la Communauté urbaine de Strasbourg sont abondées. La participation de l'ANRU intégrant le plan de relance 2009 est redéployée à montant constant, au même titre que celle du Conseil Général du Bas-Rhin.

Avenant n° 9 simplifié signé le 29 novembre 2011 :

Précision des taux de subvention applicables aux opérations de démolition ainsi qu'aux opérations de construction de logements locatifs sociaux. Prolongation de délai de 12 mois pour certaines opérations de reconstitution de l'offre hors site, intégration de la surcharge foncière dans les opérations de construction LLS concernées et intégration de la fongibilité réalisée sur les opérations d'Habitation Moderne et de Perspectives Habitat.

Avenant n° 10 complexe signé le 17 décembre 2012 :

Actualisation des montants de subvention ANRU sur quarante opérations, suppression de trois lignes d'opération de construction et création à l'identique, identification du solde de la reconstitution hors site de CUS Habitat, scission en trois lignes de l'opération de réaménagement de la Maison de l'insertion et du développement économique (MIDE). Les économies de subvention ANRU constatées et non redéployées dans le cadre de cet avenant ont été inscrites sur une ligne de réserve dans la famille « équipements et locaux associatifs » et ont vocation à être réaffectées lors de l'avenant de sortie de convention. L'article 5 de la convention initiale portant sur les contreparties cédées à la Foncière Logement a également été complété.

Exposé des signataires de l'avenant de sortie de convention

Il est convenu entre

- **L'Etat,**
représenté par *Pierre-Etienne BISCH*, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;
- et
- **La Communauté urbaine de Strasbourg,**
représentée par *Jacques BIGOT*, Président, ci-après porteur du projet ;
- et
- **La Ville de Strasbourg,**
représentée par *Roland RIES*, Maire de Strasbourg, ci-après porteur du projet ;
- et
- **Conseil Général du Bas-Rhin,**
représenté par *Guy-Dominique KENNEL*, Président, ci-après co-financeur du projet ;
- et
- **Conseil Régional d'Alsace,**
représenté par *Philippe RICHERT*, Président, ci-après co-financeur du projet ;
- et
- **La Caisse des Dépôts et Consignations,**
représenté par *Gil VAUQUELIN*, Directeur Régional, ci-après co-financeur du projet ;
- et
- **CUS Habitat,**
représenté par *Bernard MATTER*, Directeur Général, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Habitation Moderne,**
représenté par *Jean-Bernard DAMBIER*, Directeur Général, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Domial - Habitat des Salariés d'Alsace,**
représenté par *Marc SCHAEFFER*, Président du directoire, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Batigère,**
représenté par *Michel SEYERS*, Directeur Général Batigère Nord Est, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **La Socolopo,**
représentée par *Albert REY*, son Président, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Habitat de l'III,**
représenté par *Laurent KOHLER*, Directeur, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **L'Immobilière 3 F,**
représentée par *Carlos SAHUN*, Directeur Général, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Le Foyer Moderne de Schiltigheim,**
représenté par *Pierre STAUB*, Directeur Général, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **Procivis,**
représenté par *Jean-Luc LIPS*, Directeur Général, ci-après maître d'ouvrage ;
- et
- **L'Association Foncière Logement,**
représentée par *Bruno LUCAS*, Président, ci-après maître d'ouvrage ;

PARTIE I

AVANCEMENT GLOBAL DU PRU



Espace culturel Django Reinhardt Copyright Pascal Bastien



Cours de la Forêt Copyright Airshoot

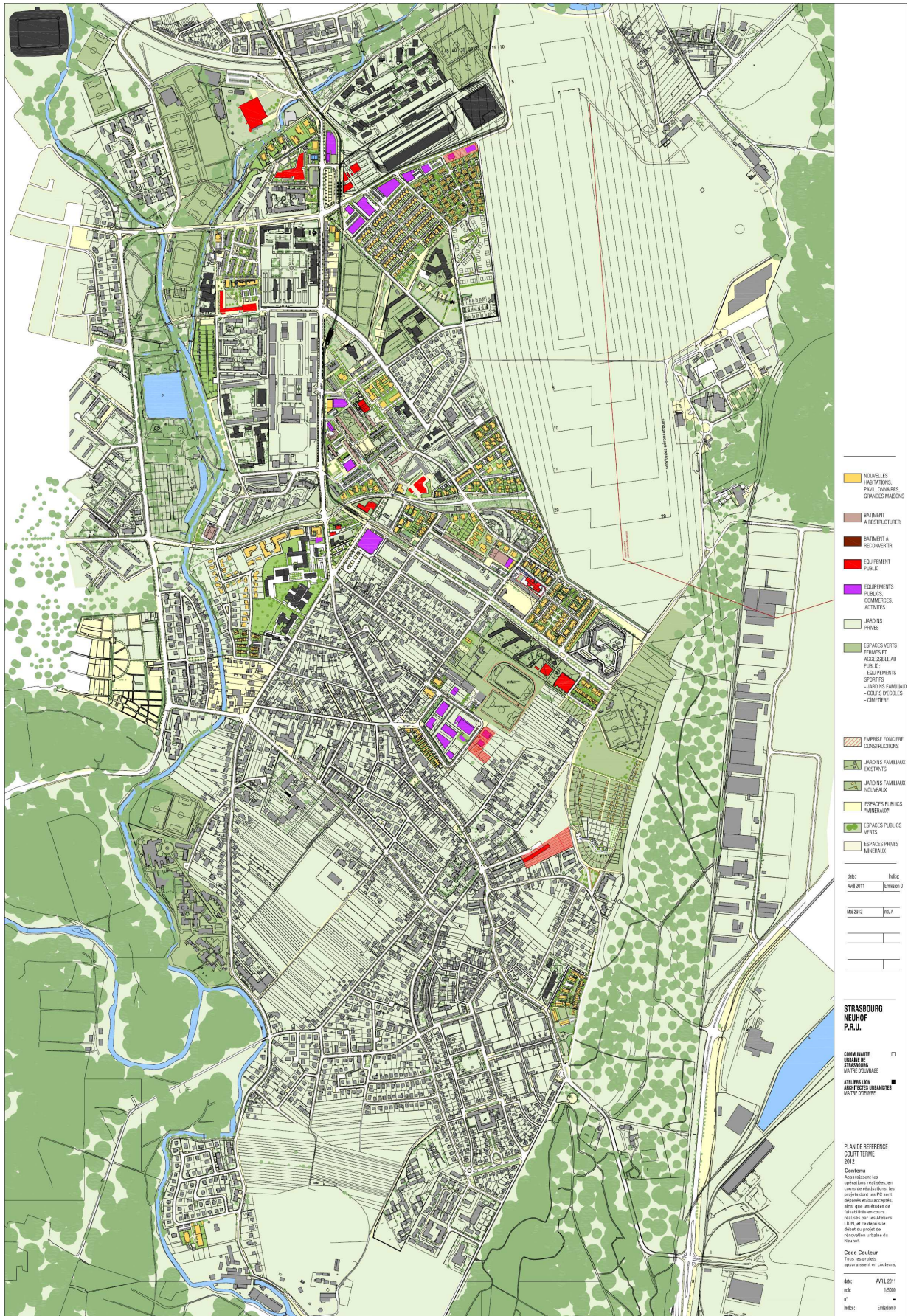


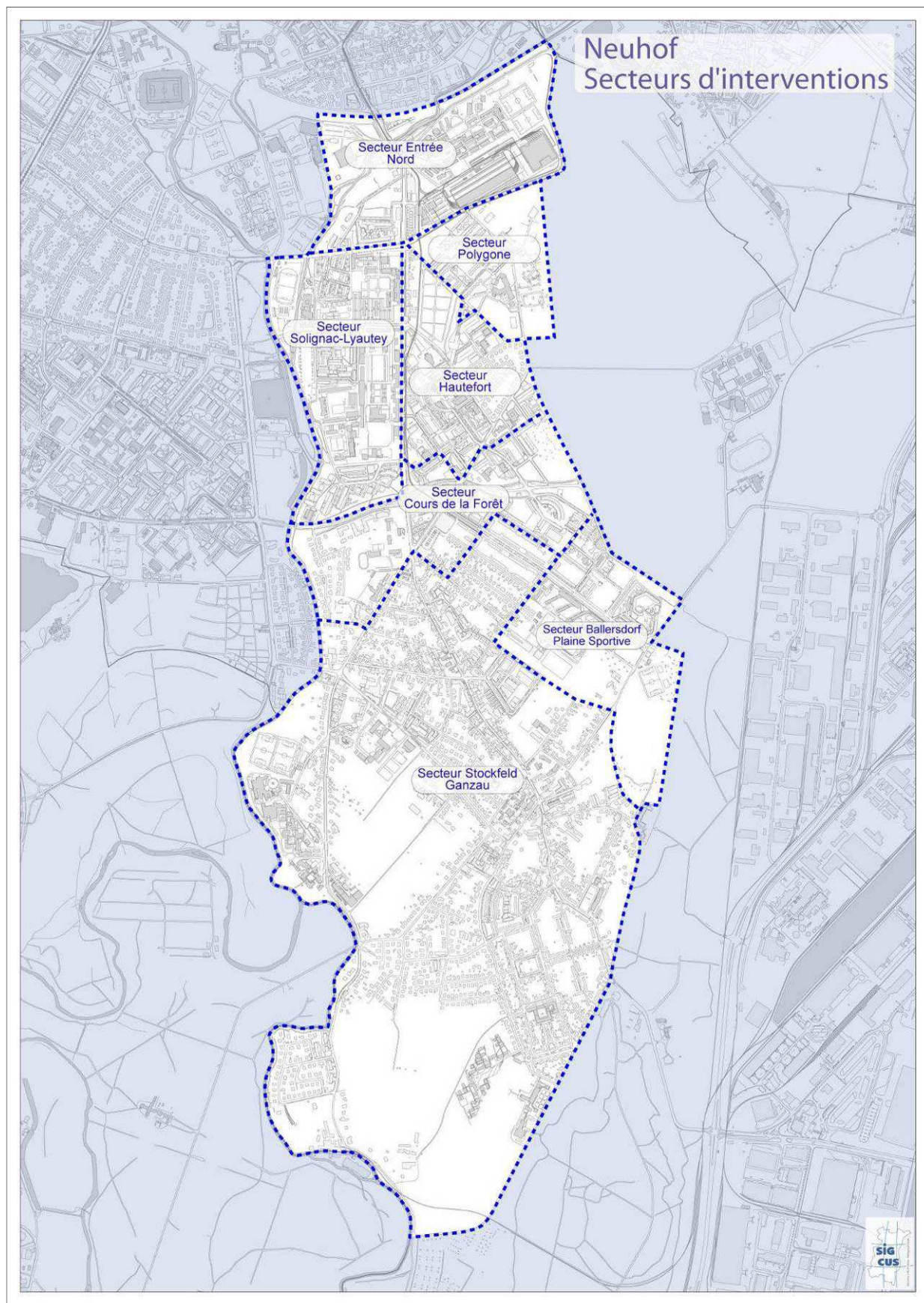
Entrée Nord Copyright Airshoot



Opération de RHI - Polygone Copyright Pascal Bastien

PLAN DE REFERENCE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF - MAI 2012





I. MISE EN ŒUVRE DU PRU DU NEUHOF : AVANCEMENT

Au 7 mars 2013, 87% des dépenses d'investissement de la convention ANRU sont engagées et 74% sont réalisées.

Les recettes d'investissement sont globalement engagées à hauteur de 81% et réalisées à hauteur de 59%. Concernant les recettes de l'ANRU, 89.27% des recettes sont attribuées et 62,5% ont été perçues par les maîtres d'ouvrage à la même date.

L'avancement financier du projet est conforme à l'avancement opérationnel du projet qui respecte les échéanciers de la convention ANRU.

II. UNE CONVENTION EN VOIE D'ACHEVEMENT

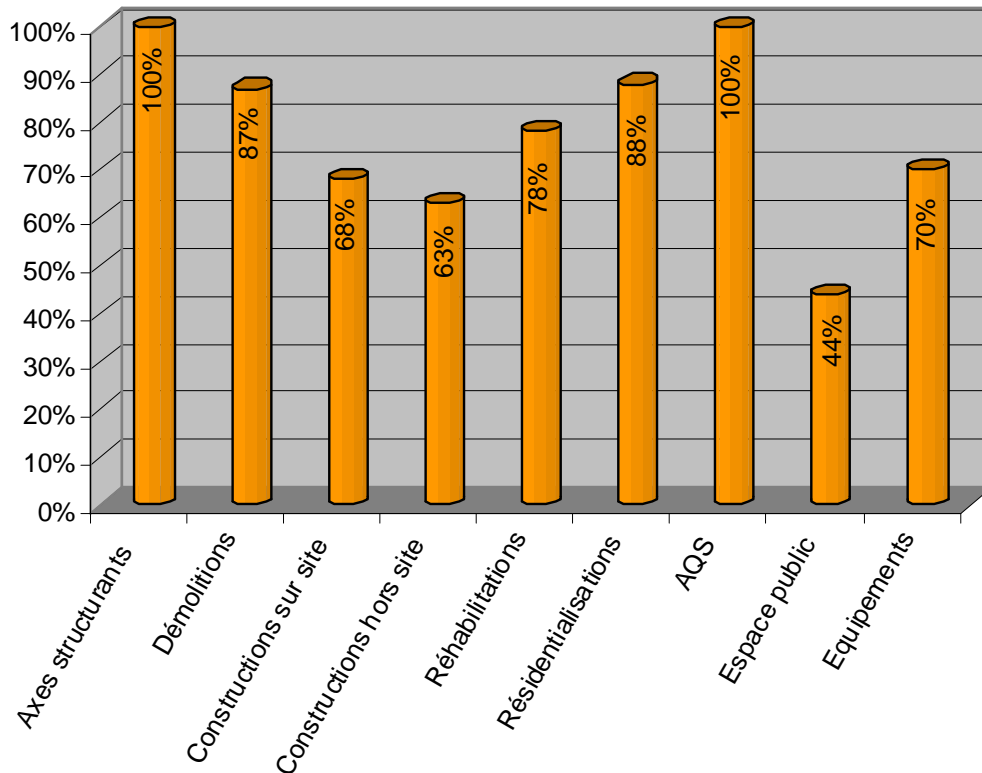
La transformation urbaine du quartier du Neuhof est aujourd'hui réalisée aux trois quarts de la programmation ANRU. Il reste ainsi 17 opérations à engager en travaux d'ici 2014 sur les 152 inscrites à la convention ANRU :

- démolition 11 rue de Clairvivre - 59 logements - CUS Habitat
- démolition 16-18 rue de Sarlat - 50 logements - Habitation Moderne
- construction de 35 logements à la ZAC Danube - Habitation Moderne
- construction de 15 logements 16-18 Sarlat - Habitation MOderne
- construction de 15 logements à la ZAC Danube - Batigère
- construction de 38 logements - RHI tranche 3 - HSA (groupement Domial)
- construction de 18 logements - RHI tranche 4 - HSA (groupement Domial)

Le financement de 5 à 10 logements supplémentaires pourrait s'avérer nécessaire en dernière tranche en fonction de l'évolution prévisible des compositions familiales. Le plan de financement de ce complément restera ainsi à préciser.

- rue Louis Braille - Communauté urbaine de Strasbourg
- voirie terrain des sédentaires - Polygone RHI - tranche 2 - Communauté urbaine de Strasbourg
- voie Polygone Est - tranche 2 - Communauté urbaine de Strasbourg
- réaménagement de la rue de Bergerac - Communauté urbaine de Strasbourg
- manège Solignac - Parking et espaces verts - Communauté urbaine de Strasbourg
- rue Louis Braille - Ville de Strasbourg
- voie Polygone Est - tranche 2 - Ville de Strasbourg
- réaménagement de la rue de Bergerac - Ville de Strasbourg
- manège Solignac - Parking et espaces verts - Ville de Strasbourg
- secteur Lyautey - construction de 10 logements en accession - Procivis.

L'engagement de l'ensemble de ces opérations est confirmé et inscrit dans les calendriers opérationnels.



A ce stade de la mise en œuvre du projet, aucune opération de la convention ne présente de risque de dégageant d'office.

III. LE VOLET HUMAIN DU PROJET

Le volet humain du PRU du Neuhof intéresse en priorité l'accompagnement des opérations de logement, d'aménagement et de nouveaux équipements publics.

Les thèmes d'intervention du volet humain ont ainsi été précisés fin 2009 :

- relogement et modes d'habiter
- insertion
- gestion urbaine de proximité
- concertation / communication / actions de sensibilisation
- projet de fonctionnement des nouveaux équipements
- indicateurs de suivi des effets du PRU.

L'intervention du PRU dans ces domaines se fait en coordination étroite avec les directions thématiques de la collectivité, la direction de proximité, les bailleurs et les forces vives du quartier (associations, socio-professionnels, etc).

IV. L'ÉVALUATION DU PROJET DU NEUHOF

L'évaluation du PRU du Neuhof, engagée en 2012 par la Communauté urbaine de Strasbourg et ses partenaires, a pour objectif :

- de connaître les effets réels de la rénovation urbaine sur le quartier et ses habitants
- d'apporter des éléments objectifs de réponse aux acteurs concernés par la rénovation urbaine
- d'adapter ou de réorienter le projet le cas échéant
- de servir de support à la démarche de clôture de la convention (avenant de sortie de convention et PSL).

Il s'agit d'une démarche partenariale coordonnée par la CUS qui associe les bailleurs, les promoteurs, les entreprises, l'ORIV, etc.

L'évaluation vise à mesurer les évolutions du quartier et de sa population (logement, économie et emploi, cadre de vie, éducation, etc.) pour les confronter aux objectifs de la rénovation urbaine, en conjuguant analyses quantitative et qualitative.

Des indicateurs régulièrement actualisés permettront de suivre ces évolutions.

Le premier tableau de bord de l'évaluation a été établi en décembre 2012. Il a servi de support aux réflexions autour de l'avenant de sortie de convention et du plan stratégique local (PSL).

Le dispositif fera l'objet d'une parution annuelle avec les données les plus récentes et sera diffusé à tous les partenaires de la rénovation urbaine.

Parmi les premiers résultats de l'évaluation, il est à noter :

- part du logement social entre 2004 et 2014 : -10% (à l'échelle du quartier et à l'échelle de la ZUS)
- 1 500 logements en accession privée livrés entre 2005 et 2015
- implantation de plus de 1 000 emplois au Neuhof dans des secteurs d'activités aménagés
- difficultés sociales persistantes notamment concernant l'insertion des moins de 25 ans
- réaménagement de la majorité des espaces publics
- 15 équipements publics créés ou restructurés.

V. LE PLAN STRATEGIQUE LOCAL : UNE DEMARCHE ENGAGEE

Le règlement de l'ANRU prévoit, pour les conventions en avenant de sortie de convention, l'élaboration d'un plan stratégique local.

Le PSL a vocation à reposer sur une vision prospective :

- du développement du quartier sur les volets urbain et humain
- de la place du quartier dans l'agglomération
- des moyens pour gérer le quartier, notamment à travers les démarches de gestion urbaine de proximité

et à préfigurer, le cas échéant, les futurs contrats de territoire.

LA DEMARCHE D'ELABORATION PARTENARIALE DU PSL

En vue de l'élaboration du plan stratégique local, la Communauté urbaine de Strasbourg a engagé une démarche visant à partager les priorités pour le PSL et à préfigurer la poursuite de l'intervention publique sur le quartier : projet transversal sur les volets humain et urbain.

Partenaires de l'élaboration du PSL :

- les signataires de la convention ANRU (maîtres d'ouvrage, financeurs)
 - différents acteurs des volets urbain et humain (éducation, prévention, culture, sport, etc.)
 - les forces vives et les habitants
- soit près de 100 partenaires du PRU.

Principes de l'élaboration du PSL :

- projet global intégrant les logiques urbaines et humaines
- démarche partenariale s'inscrivant dans un calendrier
- déclinaison des politiques d'agglomération sur le quartier (PLH, PDU, économie, équipements publics, politiques sociales).

La démarche de PSL s'appuie sur les études et concertations déjà menées :

- stage d'Administrateur sur les perspectives de l'après PRU (2010)
- apports de la concertation : 2 forums publics (2009 - 2011)
- démarche d'évaluation (tableau de bord de décembre 2012)
- politiques publiques : PLU, PLH, schéma directeur des transports, etc.
- études urbaines existantes à l'horizon 2025.

Les partenaires de la rénovation urbaine ont été associés à un premier cycle de six réunions thématiques :

- 22 novembre 2012 : mobilité et déplacements
- 27 novembre 2012 : réussite éducative et animation urbaine
- 28 novembre 2012 : habitat et vie quotidienne
- 5 décembre 2012 : développement économique et insertion professionnelle
- 6 décembre 2012 : participation des habitants / concertation / communication
- 12 décembre 2012 : gestion urbaine de proximité / prévention / tranquillité.

Un second cycle de réunions est prévu avant l'été 2013. Une première ébauche de document de synthèse et d'orientations pourrait être établie d'ici fin 2013.

PARTIE II

PRESENTATION DE L'AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION



Secteur Hautefort

Copyright Airshoot



Secteur Saint-Exupéry

Copyright Airshoot



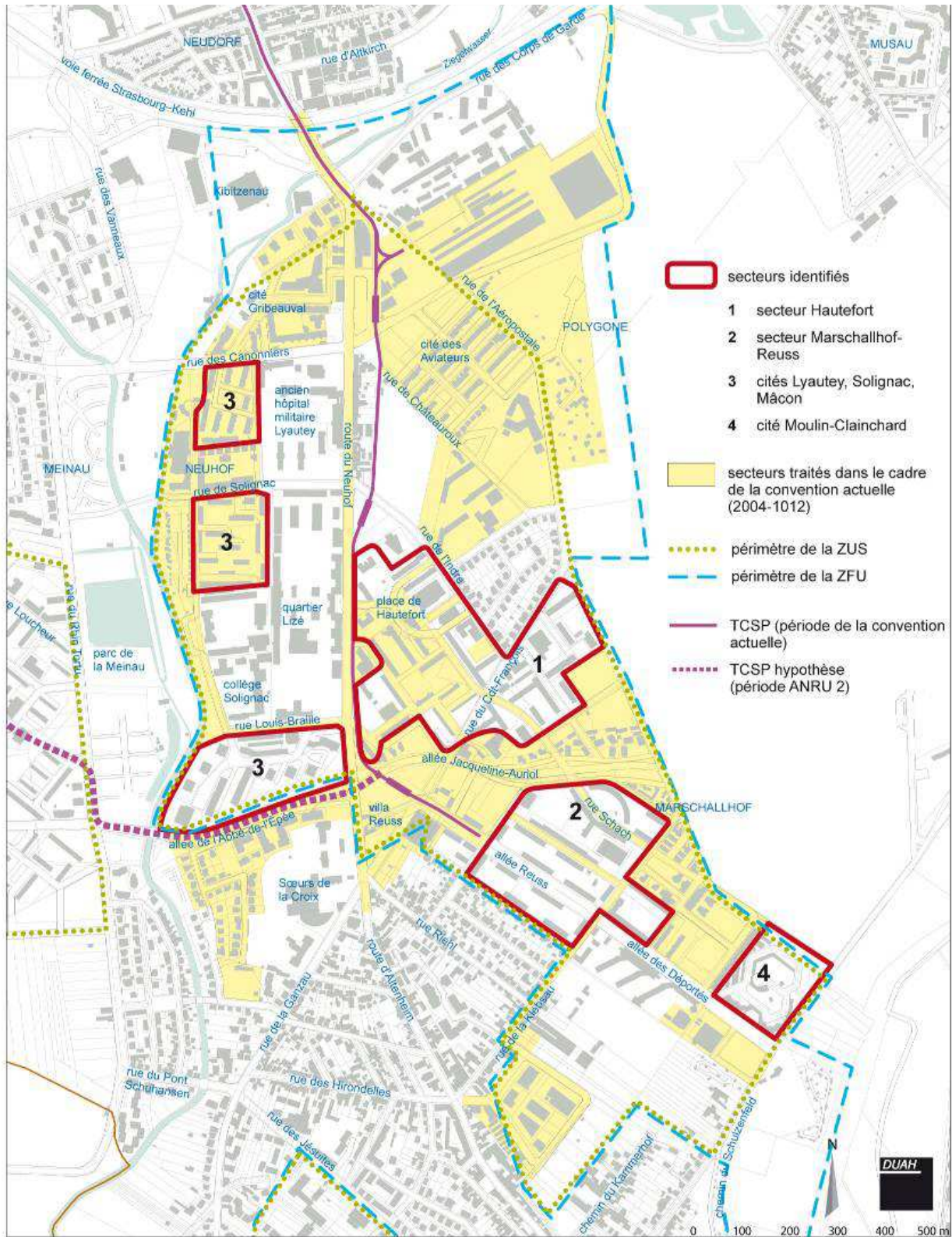
Maison de l'Enfance

Richter architectes



Site du Manège Solignac

Perspective CUS



I. LES SECTEURS PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE L'AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION

Le secteur Hautefort

Le secteur Hautefort constitue le cœur des cités du Neuhof et de la zone urbaine sensible. Il comprend près de 1000 logements du patrimoine de CUS Habitat construits dans les années 60 et n'ayant pas bénéficiés de réhabilitations significatives depuis une trentaine d'années. Ce secteur concentre historiquement les problématiques sociales et urbaines. Sa revalorisation constitue un enjeu central du projet de rénovation urbaine du Neuhof.

La convention ANRU signée en novembre 2005 prévoyait une intervention globale sur les espaces publics mais limitée sur le parc de logements avec la réhabilitation sur la tour 2 rue de Brantôme et la résidentialisation des immeubles de la place Nontron. Le deuxième avenant d'étape, signé en mars 2011, a conforté l'intervention dans ce secteur en élargissant le programme de la Maison de l'Enfance en chantier actuellement et en actant notamment la réhabilitation de 91 logements supplémentaires.

Le présent avenant de sortie vise à prolonger l'intervention sur ce secteur en intervenant en complémentarité des interventions déjà menées autour de l'îlot Brantôme-Eyzies. La réhabilitation-résidentialisation de 62 logements supplémentaires est proposée par CUS Habitat afin de permettre la transformation durable du périmètre. Cette intervention sera accompagnée de la restructuration complète du bâtiment d'activités de la régie de quartier Scoprobat dont le permis de construire a été déposé en février 2012. En complément, la Communauté urbaine prévoit l'aménagement des abords de la future Maison de l'Enfance et le réaménagement des dessertes piétonnes autour de l'équipement et du pôle commercial et de service.

Ces interventions programmées en 2013-2014 permettront d'améliorer le confort de vie des locataires tout en requalifiant l'image du secteur Hautefort et sa perception depuis l'avenue du Neuhof, axe principal de passage au sein du quartier.



Secteur Hautefort

Copyright Airshoot

Le secteur Polygone / Saint-Exupéry

Entre le Cours de la Forêt, secteur de reconstitution de l'offre et de mixité sociale, et le secteur du Polygone, la réalisation d'un certain nombre d'opérations s'avère nécessaire afin de conforter les transformations engagées.

Près de 300 logements ont été livrés entre 2008 et 2012 à l'Est du Cours de la Forêt, le long de l'aérodrome et de l'allée Jacqueline Auriol. Ce secteur contribue au changement d'image du Neuhof et a permis le développement d'une offre de logement diversifiée dans la forme et dans le statut : logements privés, sociaux et locatifs libres. Ces opérations contrastent aujourd'hui avec les immeubles voisins vétustes et en particulier les immeubles, de conception identique, du 6 rue Saint-Exupéry et du 22 rue du Commandant François. Ces deux bâtiments représentant 113 logements hébergeant majoritairement des personnes âgées aux ressources faibles, CUS Habitat prévoit une réhabilitation-résidentialisation simultanée de ces immeubles en 2014-2015 qui permettra notamment d'améliorer leur performance énergétique tout en revalorisant leur image.

A l'arrière de ces immeubles, la rue d'Aigurande, située en lisière de l'aérodrome termine actuellement en impasse, générant des usages déviants et contribuant à l'enclavement des nouvelles constructions. Il est ainsi proposé, dans le cadre du présent avenant, la réalisation par la Communauté urbaine de Strasbourg du tronçon de 250 mètres manquant et d'une piste cyclable qui sera ainsi continue tout le long de l'aérodrome.

Le secteur du Polygone fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain portant sur près de 240 logements sociaux individuels destinés majoritairement à des ménages issus du voyage et sédentarisés. Le réaménagement de la rue de l'Aéropostale très dégradée, située au cœur du périmètre, est ainsi proposé par la Communauté urbaine en lien avec les bailleurs sociaux concernés (CUS Habitat et Domial) afin de conforter les transformations engagées.



Secteur Hautefort

Copyright Airshoot

II. LES INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LES SECTEURS D'HABITAT SOCIAL

Les opérations prioritaires du patrimoine de CUS Habitat sur lesquelles il est proposé de redéployer des économies de subvention de l'ANRU sont les suivantes :

- réhabilitation - résidentialisation des immeubles du 2-4-6-8-10 rue des Eyzies : 62 logements
- réhabilitation - résidentialisation de l'immeuble du 101-103 avenue du Neuhof : 16 logements
- réhabilitation - résidentialisation de l'immeuble du 6 rue Saint-Exupéry : 58 logements
- réhabilitation - résidentialisation de l'immeuble du 22 rue du Cdt François : 55 logements.

Il est également proposé que l'opération de démolition du 16-18 rue de Sarlat sous maîtrise d'ouvrage de Habitation Moderne inscrite à l'actuelle convention, pour laquelle un surcoût a été chiffré en raison du nécessaire déplacement d'un transformateur électrique sur l'emprise foncière destinée à accueillir du logement social et en accession à la propriété, puisse bénéficier d'un complément de subvention de l'ANRU et de la Communauté urbaine de Strasbourg.

III. LES INTERVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ESPACES PUBLICS

Les opérations prioritaires d'espaces publics portent sur des voiries ci-après dont la création ou le réaménagement permettront de compléter les opérations menées par les bailleurs et les promoteurs :

- prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord
- réaménagement de la rue de l'Aéropostale
- desserte de la maison de l'enfance et du pôle commercial et de service Clairvivre.

Pour chaque opération nouvelle, une fiche détaillée de présentation est annexée à la présente.

IV. LES AUTRES MODIFICATIONS PROPOSEES

Il est proposé de supprimer l'opération de résidentialisation de l'îlot Ingold sous maîtrise d'ouvrage de CUS Habitat, le patrimoine concerné ayant été revendu à la Somco.

Conformément à l'article 5.5 de l'avenant n°10 signé le 17 décembre 2012, il est proposé de redéployer les économies de subvention ANRU inscrites sur la ligne de réserve créée à cette fin dans la famille équipement et de mettre celle-ci à zéro.

V. L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE LA CONVENTION - OPERATIONS DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DES « TERRAINS » DU POLYGONE (RHI) - OPERATIONS DE CONSTRUCTION A LA ZAC DANUBE

Lors de la revue de projet ANRU du 13 mars 2012, la question des contraintes de calendrier liées à l'avenant de sortie de convention du Neuhof a été abordée. L'avenant de sortie de convention a en effet vocation à fixer deux dates limites dans la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine :

- date limite 1 : demandes de paiement du premier acompte
- date limite 2 : demandes de paiement de solde.

Les dates limites prévues par l'ANRU sont le **31 décembre 2013 pour les premiers acomptes** et le **31 décembre 2016 pour les demandes de soldes**. Ces dates s'applique à l'ensemble des opérations non achevées de la convention à l'exception des opérations ci-après.

Les opérations concernées sont liées :

- au renouvellement urbain des « terrains » du Polygone dont le calendrier initial est aujourd'hui respecté
- à la reconstitution de l'offre de logements sociaux hors site à la ZAC Danube dont le montage opérationnel nécessite des travaux préparatoires et l'aménagement d'un parking en sous-sol.
- à la redéfinition du calendrier de l'opération d'accession sociale conduite par Procivis au Manège Solignac qui a été introduite à la convention lors du dernier avenant d'étape signé en mars 2011.

Comme évoqué en réunion technique partenariale (RTP) du 13 janvier 2013, ces dates paraissent incompatibles avec quatre opérations inscrites à la convention restant à mettre en œuvre. Il est ainsi proposé de reporter les dates limites comme suit :

Opérations - Motif de demande de report		Date limite de demande de 1 ^{er} acompte	Date limite de demande de solde
HSA (groupe Domial) - Terrain des sédentaires Polygone RHI - 38 pavillons PLAI 25%- tranche 3 - BBC et H&E	Soit 56 logements qui s'inscrivent dans un calendrier prévisionnel de travaux du 01/09/2014 au 01/09/2017	30/06/2015	30/06/2018
HSA (groupe Domial) - Terrain des sédentaires Polygone RHI - 18 pavillons PLAI 25%- tranche 4 - BBC et H&E		30/06/2015	30/06/2018
CUS - Voirie terrain des sédentaires - Polygone RHI - tranche 2. Maîtrise d'ouvrage déléguée à Domial, opération liée à l'opération de RHI dont les travaux sont prévus du 01/09/2014 au 31/08/2016		30/06/2015	30/06/2018
CUS - Aménagement voie Polygone Est - tranche 2. Opération sera réalisée par la Communauté urbaine et la Ville de Strasbourg du 01/06/2013 au 31/12/2014		30/06/2015	30/06/2018
Habitation Moderne - Hors Neuhoef - reconstitution 16/18 rue de Sarlat à ZAC Danube 35 PLUS y c surcharge foncière - BBC Effinerie	Le calendrier de travaux est contraint par la réalisation préalable d'un parking en sous-sol relevant d'une autre maîtrise d'ouvrage	30/06/2014	30/06/2017
Batigère - Hors Neuhoef construction 2007/2009 y c surcharge foncière - Danube - 15 PLUS		30/06/2014	30/06/2017
Procivis - Secteur Lyautey - 10 logements à la convention (18 en réalité). Opération de construction de logements en accession secteur Lyautey dont le calendrier est contraint par la démolition du 16-18 rue de Sarlat. Un démarrage travaux est programmé pour 2014.		30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhoef	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhoef	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Réhabilitation 22 rue du Commandant François	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
CUS Habitat - Résidentialisation 22 rue du Commandant François	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Communauté urbaine de Strasbourg - Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Ville de Strasbourg - Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Communauté urbaine de Strasbourg - Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Ville de Strasbourg - Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Communauté urbaine de Strasbourg - Desserte de la maison de l'enfance et du pôle commercial et de service	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017
Ville de Strasbourg - Desserte de la maison de l'enfance et du pôle commercial et de service	Nouvelle opération	30/06/2014	30/06/2017

VI. LES INTERVENTIONS HORS ANRU : LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU MARSCHALLHOF

Le secteur du Marschallhof, relevant du patrimoine de CUS Habitat, n'a pas fait l'objet d'une intervention programmée dans le cadre de la convention ANRU du Neuhof. La requalification de son environnement proche, avec les opérations du Cours de la Forêt et du Ballersdorf, engagées en 2006, a progressivement contribué au déclin du Marschallhof qui comprend près de 500 logements sociaux datant des années 1960.

L'intervention dans ce secteur a ainsi été actée dans le cadre d'un protocole quadripartite associant la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, CUS Habitat et la Somco, bailleur social d'origine mulhousienne. Le dispositif prévoit une cession de patrimoine de CUS Habitat à la Somco qui a vocation, après la démolition de 165 logements, à reconstruire les 13 000 m² SHON majoritairement sur site.

CUS Habitat contribue à la faisabilité de cette opération en cédant à la Somco du patrimoine situé en dehors du Neuhof. Le Communauté urbaine de Strasbourg soutient cette opération en mettant à disposition le foncier complémentaire nécessaire à l'opération à l'euro symbolique et en réalisant les nouveaux espaces publics (voies, chemins, espaces verts) qui desserviront les futurs logements sociaux.

L'opération globale de renouvellement urbain, soutenue par une ambition locale forte, représentera un investissement global de plus de 30 M€ programmé entre 2014 et 2018.



Secteur du Marschallhof

Copyright Airshoot

VII. LES OPERATIONS DE LA FONCIERE LOGEMENT

L'article 5 de la convention ANRU du Neuhof, portant sur les contreparties cédées à la Foncière Logement, prévoit la réalisation de trois opérations de construction représentant un total de 114 logements :

- 25 logements rue du Moulin à Porcelaine - opération livrée
- 39 logements secteur Saint-Exupéry - opération livrée
- 50 logements secteur Ballersdorf - à réaliser.

Suite à une consultation de promoteurs, le projet du promoteur Edifipierre a été retenu par l'AFL. La date d'engagement des travaux n'est pas confirmée à ce jour.

PARTIE III

LES MODIFICATIONS PROPOSEES A LA CONVENTION



Projet Scoprobat

Rey et Lucquet architectes



Action pédagogique « Loumi »

Copyright CUS



Installation d'entreprise
à l'entrée Nord

Copyright Pascal Bastien



Perspective CSC de la Klebsau

Weixler Architectes

I. ACTUALISATION DES MONTANTS DE SUBVENTION ET DE COÛTS DE TRAVAUX SUR 88 OPERATIONS

1.1. Famille 01 - Démolition de logements sociaux

Les plans de financement de 7 opérations de démolition ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

▪ Démolition - Cité des Aviateurs (30 financés antérieurement) - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- CG67 de 289 202.00 € à 150 368.20 €
- CRA de 181 355.00 € à 94 775.00 €
- CUS 206 919.00 € à 119 724.00 €

Le coût d'opération passe de 1 864 266.00 € à 1 152 735.00 €

▪ Démolition - Barre 11 rue Maryse Bastié - montant réalisé - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- CG67 de 89 583.00 € à 89 582.00 €
- CRA de 60 467.00 € à 60 466.90 €.

Le coût d'opération passe de 468 801.00 € à 440 632.00 €

Participations de l'Union européenne à hauteur de 115 880.60 €

▪ Démolition - Barre 6/14 rue des Eyzies - montant réalisé - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- ANRU de 306 811.89 € à 224 829.53 €
- CG67 de 73 739.00 € à 64 005.00 €
- CRA de 32 370.00 € à 44 679.64 €
- CUS de 46 646.00 € à 40 152.00 €

Le coût d'opération passe de 521 351.15 € à 521 352.00 €.

▪ Démolition - Ilot Crabbé - montant réalisé - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- CRA de 76 680.00 € à 76 679.56 €

Le coût d'opération passe de 1 960 153.00 € à 1 803 520.00 €

▪ Démolition - Secteur Ballersdorf - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- ANRU de 2 718 162.99 € à 2 122 483.72 €.

Le coût d'opération passe de 4 605 557.00 € à 4 596 243.97 €.

Le taux de TVA applicable passe de 19.6% à 5.5%.

Pour l'ANRU, la base de financement s'élève à 3 682 066.52 €

Le nombre de logements passe de 345 à 343.

La FAT de clôture (fiche analytique et technique) tient compte à ce jour d'une simulation financière sur la base d'une TVA à 5.5% qui reste à confirmer au courant du mois d'avril. La FAT de clôture définitive sera ainsi prise après le passage en CNE de l'ANRU (Comité national d'engagement) programmé le 15 avril 2013.

▪ Démolition - 3 rue Ingold - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- ANRU de 149 974.38 € à 120 809.17 €
- CG67 de 41 087.00 € à 41 309.00 €
- CRA de 20 294.00 € à 23 335.98 €
- CUS de 7 393.00 € à 7 775.00 €

▪ Démolition - 11 rue de Clairvivre - CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- ANRU de 460 571.00 € à 460 570.96 €

Le coût d'opération passe de 719 514.00 € à 1 489 466.39 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0001.001 / Démolition - Cité des Aviateurs (30 financés antérieurement)	CUS Habitat	1 864 266	774 117.50	41.52%	2005	1
n°091.4201180.01.0001.002 / Démolition - Barre 11 rue Maryse Bastié - montant réalisé	CUS Habitat	468 801	137 583.40	29.35%	2005	2
n°091.4201180.01.0001.003 / Démolition - Barre 6/14 rue des Eyzies - montant réalisé	CUS Habitat	521 351.15	306 811.99	58.85%	2006	1
n°091.4201180.01.0001.004 / Démolition - Ilot Crabbé - montant réalisé	CUS Habitat	1 960 153	566 769	28.91%	2004	2
n°091.4201180.01.0001.005 / Démolition - Secteur Ballersdorf	CUS Habitat	4 605 557	2 718 162.99	59.02%	2005	2
n°091.4201180.01.0001.006 / Démolition - 3 rue Ingold	CUS Habitat	272 018.17	149 974.38	55.13%	2009	2
n°091.4201180.01.0001.008 / Démolition - 11 rue de Clairvivre	CUS Habitat	719 514	460 571	64.01%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0001.001 / Démolition - Cité des Aviateurs (30 financés antérieurement)	1 864 266	1 864 266	206 919 (11.10%)	289 202 (15.51%)	181 355 (9.73%)	412 673	774 117.50 (41.52%)
n°091.4201180.01.0001.002 / Démolition - Barre 11 rue Maryse Bastié - montant réalisé	468 801	468 801		89 583 (12.97%)	60 467 (13.93%)	65 287	137 583.40 (29.35%)
n°091.4201180.01.0001.003 / Démolition - Barre 6/14 rue des Eyzies - montant réalisé	521 351.15	521 351.15	46 646 (8.38%)	73 739 (14.14%)	32 370 (6.21%)	61 784.26	306 811.99 (58.85%)
n°091.4201180.01.0001.004 / Démolition - Ilot Crabbé - montant réalisé	1 960 153	1 960 153	482 842 (24.63%)	269 671 (13.76%)	76 680 (3.91%)	564 191	566 769 (28.91%)
n°091.4201180.01.0001.005 / Démolition - Secteur Ballersdorf	4 605 557	4 605 557	571 850 (12.42%)	875 352 (19.01%)	440 192 (9.56%)		2 718 162.99 (59.02%)
n°091.4201180.01.0001.006 / Démolition - 3 rue Ingold	272 018.17	272 018.17	7 393 (2.72%)	41 087 (15.10%)	20 294 (7.46%)	53 269.79	149 974.38 (55.13%)
n°091.4201180.01.0001.008 / Démolition - 11 rue de Clairvivre	1 489 466.39	1 489 466.39	136 061 (8.91%)	122 882 (7.08%)			460 571 (64.01%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0001.001 / Démolition - Cité des Aviateurs (30 financés antérieurement)	CUS Habitat	1 152 735	774 117.50	67.15%	2005	1
n°091.4201180.01.0001.002 / Démolition - Barre 11 rue Maryse Bastié - montant réalisé	CUS Habitat	440 632	137 583.40	31.22	2005	2
n°091.4201180.01.0001.003 / Démolition - Barre 6/14 rue des Eyzies - montant réalisé	CUS Habitat	512 352	224 829.53	51.58%	2006	1
n°091.4201180.01.0001.004 / Démolition - Ilot Crabbé - montant réalisé	CUS Habitat	1 803 520	566 769	31.43%	2004	2
n°091.4201180.01.0001.005 / Démolition - Secteur Ballersdorf	CUS Habitat	4 356 629.36	2 122 483.72	46.18%	2005	2
n°091.4201180.01.0001.006 / Démolition - 3 rue Ingold	CUS Habitat	272 018.17	120 809.17	44.41%	2009	2
n°091.4201180.01.0001.008 / Démolition - 11 rue de Clairvivre	CUS Habitat	1 489 466.39	460 570.96	37.87%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0001.001 / Démolition - Cité des Aviateurs (30 financés antérieurement)	1 152 735	1 152 735	119 724 (10.39%)	150 368.20 (13.04%)	94 775 (8.22%)	13 750.30	774 117.50 (67.15%)
n°091.4201180.01.0001.002 / Démolition - Barre 11 rue Maryse Bastié - montant réalisé	440 632	440 632		89 582 (20.03%)	60 466.90 (13.72%)	37 119.10	137 583.40 (31.22%)
n°091.4201180.01.0001.003 / Démolition - Barre 6/14 rue des Eyzies - montant réalisé	521 352	435 913.04	40 152 (9.21%)	64 005 (14.68%)	44 679.64 (10.25%)	182 734.33	224 829.53 (51.58%)
n°091.4201180.01.0001.004 / Démolition - Ilot Crabbé - montant réalisé	1 803 520	1 803 520	482 842 (26.78%)	269 671 (14.95%)	76 679.56 (4.25%)	407 288.44	566 769 (31.43%)
n°091.4201180.01.0001.005 / Démolition - Secteur Ballersdorf	4 596 243.97	4 596 243.97	571 850 (12.44%)	875 352 (19.04%)	440 192.08 (9.58%)	586 366.17	2 122 483.72 (46.18%)
n°091.4201180.01.0001.006 / Démolition - 3 rue Ingold	272 018.17	272 018.17	7 775 (2.86%)	41 309 (15.19%)	23 335.98 (8.58%)	78 789.02	120 809.17 (44.41%)
n°091.4201180.01.0001.008 / Démolition - 11 rue de Clairvivre	1 489 466.39	1 489 366.39	136 061 (11.19%)	122 882 (17.08%)		496 792.84	460 570.96 (37.87%)

1.2. Famille 02 - Création de logements sociaux

Les plans de financement de **29 opérations de création de logements sociaux** ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Hors Neuhof - Construction Oberhausbergen rue de la Paix 25 PLUS - montant réalisé - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 157 629.00 € à 157 629.27 €
 - Autres de 0 € à 8 440 €
- Neuhof - Construction « Cours de la Forêt » rue Unselt - 17 PLUS - THPE - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 2 581 825.00 € à 2 423 058.00 €
- Neuhof - Construction « Cours de la Forêt » rue Oertel - 15 PLUS - THPE - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 1 966 045.00 € à 1 966 047.00 €
- Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 2 - 38 PLUS CD à 17% - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 266 786.00 € à 266 787.00 €
- Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 - 17 PLAI à 20% - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 2 818 187.00 € à 2 647 372.00 €
- Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 bis - 32 PLUS CD à 17% - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 3 801 043.00 € à 4 283 095.00 €
- Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 4 - 36 PLUS - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - ANRU de 230 448.70 € à 225 863.60 €Le coût d'opération passe de 4 830 704.00 € à 5 094 455.00 €
- Hors Neuhof construction 2007/2009 yc surcharge foncière - Emailleries - 26 PLUS - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 4 463 223.00 € à 4 413 100.00 €
 - Autres de 0.00 € à 30 000.00 €
- Neuhof - construction "Cours de la Forêt" rue Auriol - 26 PLUS - THPE sur 14 PLUS et BBC Effinergie sur 12 PLUS - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 81 760.00 € à 173 960.00 €
 - Autres de 0.00 € à 9 990.00 €Le coût d'opération passe de 3 145 249.00 € à 3 132 61.002 €
- Neuhof - construction "Cours de la Forêt" rue Alberti - 16 PLUS - BBC Effinergie et H&E - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 120 640.00 € à 150 800.00 €
 - Autres de 0.00 € à 2 703.00 €
- Neuhof - construction "Cours de la Forêt" rue Maryse Bastié - 8 PLUS - CD à 22% - THPE - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CG67 de 14 400.00 € à 15 973.00 €

- CRA de 26 070.00 € à 27 638.00 €
 - Autres de 0.00 € à 6 704.00 €
- Le coût d'opération passe de 1 355 000.00 € à 1 396 147.00 €

- Hors Neuhof - Cronembourg Galilée - 2 PLUS CD à 17% - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CG67 de 2 941.00 € à 3 050.00 €
 - Autres de 0.00 € à 1 200.00 €
 Le coût d'opération passe de 415 250.00 € à 415 985.00 €

- Neuhof - construction rue Saint Exupery - 27 PLUS - BBC Effinergie et H&E - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 120 457.80 à 120 458.00
 - CRA de 193 440.00 € à 194 954.00 €
 - Autres de 0.00 € à 13 512.00 €

- Neuhof - construction rue Saint Exupéry - 12 PLA-I à 20% - THPE - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 36 000.00 € à 74 580.00 €
 - Autres de 0.00 € à 7 200.00 €
 Le coût d'opération passe de 1 756 645.00 € à 1 751 457.00 €

- Hors Neuhof - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 7 PLUS - BBC Effinergie et H&E - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CG67 de 13 495.00 € à 12 120.00 €
 - CRA de 44 800.00 € à 34 952.00 €

- Hors Neuhof - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 18 PLA-I à 20% - BBC Effinergie et H&E - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 115 200.00 € à 98 248.00 €
 - ANRU de 505 750.02 € à 505 749.80 €

- Hors Neuhof- Acquisition - amélioration rue de Bitche y/c surcharge foncière 12 PLUS - Immobilière 3F
Les participations évoluent comme suit :
 - ANRU de 215 339.50 € à 215 339.25 €

- Hors Neuhof construction 2007/2009 yc surcharge foncière - Danube - 15 PLUS - Batigère Nord Est
Le coût d'opération passe de 2 141 091.00 € à 2 720 319.00 €

- Hors Neuhof- construction Ostwald y/c surcharge foncière - 44 PLUS - Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 223 005.00 € à 176 841.00 €
 - CG67 de 69 456.24 € à 69 456.00 €
 - CRA de 132 000.00 € à 230 460.00 €

- Neuhof - construction 15/17 Canonniers - 16 PLUS - Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 65 553.16 € à 65 553.00 €
 - CG67 de 30 356.45 € à 30 356.00 €
 - CRA de 48 000.00 € à 126 334.00 €

- Hors Neuhof - construction 16 route du Polygone 10 rue de Nomeny yc surcharge foncière - 15 PLUS - Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - CRA de 45 000.00 € à 62 750.00 €

- Hors Neuhof- construction Schiltigheim rue de la Mairie y/c surcharge foncière 13 PLUS- Foyer Moderne de Schiltigheim
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 49 546.00 € à 49 050.00 €

- Terrain des sédentaires Polygone RHI - 44 pavillons PLAI 25%- tranche 2- HSA
Les participations évoluent comme suit :
 - ANRU de 1 332 541.40 € à 1 332 541.41 €

- Hors Neuhof - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I- Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 54 741.00 € à 44 208.00 €
 - CRA de 33 000.00 € à 46 038.60 €
 - Autre de 0 € à 15 925.00 €

- Hors Neuhof - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I- Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 42 132.79 € à 42 133.00 €
 - CRA de 9 000.00 € à 30 400.00 €
 - Autre de 1 080.00 € à 720.00 €

- Hors Neuhof - construction Eschau 7 rue de la Division Blindée - 7 PLUS- Habitation Moderne
Les participations évoluent comme suit :
 - Autre de 2 520.00 € à 1 680.00 €

- Hors Neuhof- construction Geispolsheim lotisst. des Cigognes y/c surcharge foncière 10 PLUS- montant réalisé - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - ANRU de 124 434.09 € à 124 434.10 €
 Le coût d'opération passe de 2 084 448.60 € à 1 838 549.00 €

- Neuhof - construction Ballersdorf îlot 5 -17 PLAI à 20% - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 2 581 824.49 € à 2 571 560.00 €

- Hors Neuhof construction 2007/2009 yc surcharge foncière - Ilot Lombardie - 35 PLUS - BBC Effinergie - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 215 647.00 € à 215 649.00 €
 Le coût d'opération passe de 4 994 581.00 € à 4 749 604.00 €

- Hors Neuhof - construction Oberhausbergen y/c surcharge foncière - 12 PLUS et 11 PLAI - BBC et H&E - VEFA allée de l'Europe- CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CG67 de 46 391.00 € à 50 991.00 €
 - CRA de 156 400.00 € à 181 736.00 €
 - ANRU de 421 553.00 € à 418 553.00 €

- Hors Neuhof - construction ECO2 Strasbourg y/c surcharge foncière - 19 PLUS et 19 PLAI - BBC et H&E- CUS Habitat

Les participations évoluent comme suit :

- CG67 de 74 651.00 € à 83 851.00 €
- CRA de 251 600.00 € à 289 042.00 €
- ANRU de 703 553.21 € à 703 514.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n° 091.4201180.02.0002.008 / Hors Neuhof - Construction Oberhausbergen rue de la Paix 25 PLUS - montant réalisé	CUS Habitat	3 553 716	134 496.48	3.78%	2005	2
n° 091.4201180.02.0002.012 / Neuhof - Construction « Cours de la Forêt » rue Unselt - 17 PLUS - THPE	CUS Habitat	2 581 825	111 641.60	4.32%	2008	2
n° 091.4201180.02.0002.013 / Neuhof - construction "Cours de la Forêt " rue Oertel - 15 PLUS - THPE	CUS Habitat	1 966 045	76 197.68	3.88%	2008	2
n° 091.4201180.02.0002.016 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 2 - 38 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	5 080 185	664 802.67	13.09%	2007	2
n° 091.4201180.02.0002.017 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 - 17 PLAI à 20%	CUS Habitat	2 818 187	501 139.78	17.78%	2007	2
n° 091.4201180.02.0002.018 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 bis - 32 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	3 801 043	523 167.58	13.76%	2007	2
n° 091.4201180.02.0002.019 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 4 - 36 PLUS	CUS Habitat	4 830 704	230 448.70	4.77%	2007	2
n° 091.4201180.02.0002.024 / Hors Neuhof construction 2007/2009 - Emailleries - 26 PLUS	CUS Habitat	4 463 223	237 842.83	5.33%	2008	2
n° 091.4201180.02.0002.025 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Auriol - 26 PLUS - THPE sur 14 PLUS et BBC Effinergie sur 12 PLUS	CUS Habitat	3 145 249	156 548.68	4.98%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.026 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Alberti - 16 PLUS - BBC Effinergie et H&E	CUS Habitat	2 475 031	108 57.06	4.39%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.027 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Maryse Bastié - 8 PLUS CD à 22% - THPE	CUS Habitat	1 355 000	308 509.11	22.77%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.028 / Hors Neuhof - Cronenbourg Galilée - 2 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	415 250	55 404.26	13.34%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.029 / Neuhof - Construction rue Saint-Exupéry - 27 PLUS - BBC Effinergie et H&E	CUS Habitat	3 804 807	176 826.76	4.65%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.030 / Neuhof - Construction rue Saint-Exupéry - 12 PLAI à 20% - THPE	CUS Habitat	1 756 645	407 820.88	23.22%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.031 / Hors Neuhof - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 7 PLUS - BBC Effinergie et H&E	CUS Habitat	889 330	72 443.43	8.15%	2009	2
n° 091.4201180.02.0002.032 / Hors Neuhof - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 18 PLA-I à 20% - BBC Effinergie et H&E	CUS Habitat	2 495 402	505 750.02	20.27%	2009	2
n° 091.4201180.02.0003.001 / Hors Neuhof- Acquisition - amélioration rue de Bitche y/c surcharge foncière 12 PLUS	Immobilière 3F	1 753 140	215 339.50	12.65%	2004	1
n° 091.4201180.02.0004.003 / Hors Neuhof construction 2007/2009 y/c surcharge foncière - Danube - 15 PLUS	Batigère Nord Est	2 141 091	158 006	7.38%	2010	2
n° 091.4201180.02.0005.002 / Hors Neuhof- construction Ostwald y/c surcharge foncière - 44 PLUS	Habitation Moderne	7 430 843	603 228.40	8.12%	2008	1
n° 091.4201180.02.0005.004 / Neuhof - construction 15/17 Canoniers - 16 PLUS	Habitation Moderne	2 147 848.67	107 397.43	5.00%	2008	2

n°091.4201180.02.0005.005 / Hors NeuhoF - construction 16 route du Polygone 10 rue de Nomeny yc surcharge foncière - 15 PLUS	Habitation Moderne	1 920 254.23	131 421.08	6.84%	2008	2
n°091.4201180.02.0006.001 / Hors NeuhoF- construction Schiltigheim rue de la Mairie y/c surcharge foncière 13 PLUS	Foyer Moderne de Schiltigheim	1 524 045.92	110 547.58	7.25%	2005	2
n°091.4201180.02.0007.002 / Terrain des sédentaires Polygone RHI - 44 pavillons PLAI 25%- tranche 2	HSA	5 573 191	1 332 541.40	23.91%	2010	2
n°091.4201180.02.0005.009 / Hors NeuhoF - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I	Habitation Moderne	1 318 66..22	81 463.90	6.18%	2009	2
n°091.4201180.02.0005.010 / Hors NeuhoF - construction Eschau 6 rue de la Liberté y/c surcharge foncière - 3 PLUS	Habitation Moderne	7 44 040.43	59 394.70	7.98%	2009	2
n°091.4201180.02.0005.011 / Hors NeuhoF - construction Eschau 7 rue de la Division Blindée - 7 PLUS	Habitation Moderne	1 168 760.85	53 220.93	4.55%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.041 / Hors NeuhoF- construction Geispolsheim lotiss. des Cigognes y/c surcharge foncière 10 PLUS-montant réalisé-	CUS Habitat	1 838 707	124 434.09	6.77%	2006	1
n°091.4201180.02.0002.042 / NeuhoF - construction Ballersdorf îlot 5 -17 PLAI à 20%	CUS Habitat	2 581 824.49	505 954.77	19.60%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.043 / Hors NeuhoF construction 2007/2009 yc surcharge foncière - llot Lombardie - 35 PLUS - BBC Effinergie	CUS Habitat	4 994 581	315 249.77	6.31%	2008	2
n°091.4201180.02.0002.044 / Hors NeuhoF - construction Oberhausbergen y/c surcharge foncière - 12 PLUS et 11 PLAI - BBC et H&E - VEFA allée de l'Europe	CUS Habitat	3 615 898	421 553	11.66%	2011	2
n°091.4201180.02.0002.045 / Hors NeuhoF - construction ECO2 Strasbourg y/c surcharge foncière - 19 PLUS et 19 PLAI - BBC et H&E	CUS Habitat	5 739 123	703 553.21	12.26%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.02.0002.008 / Hors NeuhoF - Construction Oberhausbergen rue de la Paix 25 PLUS - montant réalisé	3 553 716	3 553 716	177 744 (5%)	39 658 (1.12%)	157 629 (4.44%)	3 035 748.52	134 496.48 (3.78%)
n°091.4201180.02.0002.012 / NeuhoF - Construction « Cours de la Forêt » rue Unsell - 17 PLUS - THPE	2 581 825	2 581 825	71 651 (2.78%)	38 300 (1.48%)	51 000 (1.98%)	2 309 232.40	111 641.60 (4.32%)
n°091.4201180.02.0002.013 / NeuhoF - construction "Cours de la Forêt " rue Oertel - 15 PLUS - THPE	1 966 045	1 966 045	66 315 (3.37%)	27 250 (1.39%)	45 000 (2.29%)	1 751 286.32	76 197.68 (3.88%)
n°091.4201180.02.0002.016 / NeuhoF - Construction Ballersdorf îlot 2 - 38 PLUS CD à 17%	5 080 185	5 080 185	266 786 (5.25%)	82 600 (1.63%)	114 000 (2.24%)	3 951 996.33	664 802.67 (13.09%)
n°091.4201180.02.0002.017 / NeuhoF - Construction Ballersdorf îlot 3 - 17 PLAI à 20%	2 818 187	2 818 187	130 346 (4.63%)	87 850 (3.12%)	51 000 (1.81%)	2 047 851.22	501 139.78 (17.78%)
n°091.4201180.02.0002.018 / NeuhoF - Construction Ballersdorf îlot 3 bis - 32 PLUS CD à 17%	3 801 043	3 801 043	218 002 (5.74%)	58 500 (1.54%)	96 000 (2.53%)	2 905 373.42	523 167.58 (13.76%)
n°091.4201180.02.0002.019 / NeuhoF - Construction Ballersdorf îlot 4 - 36 PLUS	4 830 704	4 830 704	174 554 (3.61%)	67 550 (1.40%)	108 000 (2.24%)	4 250 151.30	230 448.70 (4.77%)
n°091.4201180.02.0002.024 / Hors NeuhoF construction 2007/2009 - Emailleries - 26 PLUS	4 463 223	4 463 223	145 589 (3.26%)	56 400 (1.26%)	78 000 (1.75%)	3 945 391.17	237 842.83 (5.33%)
n°091.4201180.02.0002.025 / NeuhoF - construction « Cours de la Forêt » rue Auriol - 26 PLUS - THPE sur 14 PLUS et BBC Effinergie sur 12 PLUS	3 145 249	3 145 249	105 953.24 (3.37%)	48 429 (1.54%)	81 760 (2.60%)	2 752 558.08	156 548.68 (5.00%)
n°091.4201180.02.0002.026 / NeuhoF - construction « Cours de la Forêt » rue Alberti - 16 PLUS - BBC Effinergie et H&E	2 475 031	2 475 031	65 553.16 (2.65%)	31 546 (1.27%)	120 640 (4.87%)	2 148 719.78	108 572.06 (4.39%)
n°091.4201180.02.0002.027 / NeuhoF - construction « Cours de la Forêt » rue Maryse Bastié - 8 PLUS CD à 22% - THPE	1 355 000	1 355 000	51 070 (3.77%)	14 400 (1.06%)	26 070 (1.92%)	954 950.89	308 509.11 (22.77%)

n° 091.4201180.02.0002.028 / Hors Neuhoef - Cronenbourg Galilée - 2 PLUS CD à 17%	415 985	415 985	12 196 (2.94%)	2 941 (0.71%)	6 000 (1.44%)	338 708.74	55 404.26 (13.34%)
n° 091.4201180.02.0002.029 / Neuhoef - Construction rue Saint-Exupéry - 27 PLUS - BBC Effinergie et H&E	3 804 807	3 804 807	120 457.8 0 (3.17%)	46 779 (1.23%)	193 440 (5.08%)	3 267 303.44	176 826.76 (4.65%)
n° 091.4201180.02.0002.030 / Neuhoef - Construction rue Saint-Exupéry - 12 PLAI à 20% - THPE	1 756 645	1 756 645	46 779 (2.66%)	49 900 (2.84%)	36 000 (2.05%)	1 216 145.12	407 820.88 (23.22%)
n° 091.4201180.02.0002.031 / Hors Neuhoef - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 7 PLUS - BBC Effinergie et H&E	889 330	889 330	28 965.35 (3.26%)	13 495 (1.52%)	44 800 (5.04%)	729 626.22	72 443.43 (8.15%)
n° 091.4201180.02.0002.032 / Hors Neuhoef - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 18 PLA-I à 20% - BBC Effinergie et H&E	2 495 402	2 495 402	114 336.7 6 (4.58%)	30 064 (1.20%)	115 200 (4.62%)	1 730 051.22	505 750.02 (20.27%)
n° 091.4201180.02.0003.001 / Hors Neuhoef - Acquisition - amélioration rue de Bitche y/c surcharge foncière 12 PLUS	1 753 140	1 702 601.15	64 029 (3.76%)	28 200 (1.66%)		1 395 032.65	215 339.50 (12.65%)
n° 091.4201180.02.0004.003 / Hors Neuhoef construction 2007/2009 y/c surcharge foncière - Danube - 15 PLUS	2 141 091	2 141 091	80 763 (3.77%)	23 723 (1.11%)	44 990 (2.10%)	1 833 609	158 006 (7.38%)
n° 091.4201180.02.0005.002 / Hors Neuhoef - construction Ostwald y/c surcharge foncière - 44 PLUS	7 800 443	7 430 843	223 005 (3.00%)	69 456.24 (0.93%)	132 000 (1.78%)	6 403 153.36	603 228.40 (8.12%)
n° 091.4201180.02.0005.004 / Neuhoef - construction 15/17 Canonniers - 16 PLUS	2 207 613	2 147 848.67	65 553.16 (3.05%)	30 356.45 (1.41%)	48 000 (2.23%)	1 896 541.63	107 397.43 (5.00%)
n° 091.4201180.02.0005.005 / Hors Neuhoef - construction 16 route du Polygone 10 rue de Nomeny y/c surcharge foncière - 15 PLUS	2 140 161	1 920 254.23	77 480 (4.03%)	30 503 (1.59%)	45 000 (2.34%)	1 635 850.15	131 421.08 (6.84%)
n° 091.4201180.02.0006.001 / Hors Neuhoef - construction Schiltigheim rue de la Mairie y/c surcharge foncière 13 PLUS	1 755 000	1 524 045.92	49 546 (3.25%)	20 622 (1.35%)		1 343 330.34	110 547.58 (7.25%)
n° 091.4201180.02.0007.002 / Terrain des sédentaires Polygone RHI - 44 pavillons PLAI 25%- tranche 2	5 573 191	5 573 191	1 287 387 (23.10%)	228 883 (4.11%)	1332 000 (2.37%)	2 592 388.60	1 332 541.40 (23.91%)
n° 091.4201180.02.0005.009 / Hors Neuhoef - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I	1 839 175.92	1 318 663.22	54 741 (4.15%)	3 567 (0.27%)	33 000 (2.50%)	1 145 918.32	81 463.90 (6.18%)
n° 091.4201180.02.0005.010 / Hors Neuhoef - construction Eschau 6 rue de la Liberté y/c surcharge foncière - 3 PLUS	811 321.06	744 040.43	42 132.79 (5.66%)	18 060 (2.43%)	9 000 (1.21%)	614 372.94	59 394.70 (7.98%)
n° 091.4201180.02.0005.011 / Hors Neuhoef - construction Eschau 7 rue de la Division Blindée - 7 PLUS	1 414 459.89	1 168 760.85	31 900 (2.73%)	10 100 (0.86%)	21 000 (1.80%)	1 050 019.92	53 220.93 (4.55%)
n° 091.4201180.02.0002.041 / Hors Neuhoef - construction Geispolsheim lotisst. des Cigognes y/c surcharge foncière 10 PLUS- montant réalisé-	2 084 448.60	1 838 707	117 966 (6.42%)	15 863 (0.86%)	30 000 (1.63%)	1 550 043.90	124 434.09 (6.77%)
n° 091.4201180.02.0002.042 / Neuhoef - construction Ballersdorf îlot 5 - 17 PLAI à 20%	2 581 824.49	2 581 824.49	134 155 (5.2%)	102 900 (3.99%)	54 000 (2.09%)	1 784 815.23	505 954.77 (19.60%)
n° 091.4201180.02.0002.043 / Hors Neuhoef construction 2007/2009 y/c surcharge foncière - Ilot Lombardie - 35 PLUS - BBC Effinergie	4 994 581	4 994 581	215 647 (4.32%)	64 566 (1.29%)	237 120 (4.75%)	4 142 000.01	315 247.99 (6.31%)
n° 091.4201180.02.0002.044 / Hors Neuhoef - construction Oberhausbergen y/c surcharge foncière - 12 PLUS et 11 PLAI - BBC et H&E - VEFA allée de l'Europe	3 615 898	3 615 898	117 246 (3.24%)	46 391 (1.28%)	156 400 (4.33%)	2 874 308	421 553 (11.66%)
n° 091.4201180.02.0002.045 / Hors Neuhoef - construction ECO2 Strasbourg y/c surcharge foncière - 19 PLUS et 19 PLAI - BBC et H&E	5 739 123	5 739 123	188 612 (3.29%)	74 651 (1.30%)	251 600 (4.38%)	4 520 706.79	703 553.21 (12.26%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.02.0002.008 / Hors Neuhoﬀ - Construction Oberhausbergen rue de la Paix 25 PLUS - montant réalisé	CUS Habitat	3 553 716	134 496.48	3.78%	2005	2
n°091.4201180.02.0002.012 / Neuhoﬀ - Construction « Cours de la Forêt » rue Unselt - 17 PLUS - THPE	CUS Habitat	2 423 058	111 641.60	4.61%	2008	2
n°091.4201180.02.0002.013 / Neuhoﬀ - construction "Cours de la Forêt " rue Oertel - 15 PLUS - THPE	CUS Habitat	1 966 047	76 197.68	3.88%	2008	2
n°091.4201180.02.0002.016 / Neuhoﬀ - Construction Ballersdorf îlot 2 - 38 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	5 080 185	664 802.67	13.09%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.017 / Neuhoﬀ - Construction Ballersdorf îlot 3 - 17 PLAI à 20%	CUS Habitat	2 647 372	501 139.78	18.74%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.018 / Neuhoﬀ - Construction Ballersdorf îlot 3 bis - 32 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	4 283 095	501 139.78	12.21%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.019 / Neuhoﬀ - Construction Ballersdorf îlot 4 - 36 PLUS	CUS Habitat	5 094 455	225 863.60	4.43%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.024 / Hors Neuhoﬀ construction 2007/2009 - Emailleries - 26 PLUS	CUS Habitat	4 413 100	237 842.83	5.39%	2008	2
n°091.4201180.02.0002.025 / Neuhoﬀ - construction « Cours de la Forêt » rue Auriol - 26 PLUS - THPE sur 14 PLUS et BBC Eﬀinergie sur 12 PLUS	CUS Habitat	3 132 612	156 548.68	5.00%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.026 / Neuhoﬀ - construction « Cours de la Forêt » rue Alberti - 16 PLUS - BBC Eﬀinergie et H&E	CUS Habitat	2 475 031	108 57.06	4.39%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.027 / Neuhoﬀ - construction « Cours de la Forêt » rue Maryse Bastié - 8 PLUS CD à 22% - THPE	CUS Habitat	1 396 147	308 509.11	22.10%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.028 / Hors Neuhoﬀ - Cronenbourg Galilée - 2 PLUS CD à 17%	CUS Habitat	415 985	55 404.26	13.32%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.029 / Neuhoﬀ - Construction rue Saint-Exupéry - 27 PLUS - BBC Eﬀinergie et H&E	CUS Habitat	3 804 807	176 826.76	4.65%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.030 / Neuhoﬀ - Construction rue Saint-Exupéry - 12 PLAI à 20% - THPE	CUS Habitat	1 751 457	407 820.88	23.28%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.031 / Hors Neuhoﬀ - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 7 PLUS - BBC Eﬀinergie et H&E	CUS Habitat	889 330	72 443.43	8.15%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.032 / Hors Neuhoﬀ - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 18 PLA-I à 20% - BBC Eﬀinergie et H&E	CUS Habitat	2 495 402	505 749.80	20.27%	2009	2
n°091.4201180.02.0003.001 / Hors Neuhoﬀ- Acquisition - amélioration rue de Bitche y/c surcharge foncière 12 PLUS	Immobilière 3F	1 753 140	215 339.25	12.65%	2004	1
n°091.4201180.02.0004.003 / Hors Neuhoﬀ construction 2007/2009 y/c surcharge foncière - Danube - 15 PLUS	Batigère Nord Est	2 720 319	158 006	6.21%	2010	2
n°091.4201180.02.0005.002 / Hors Neuhoﬀ- construction Ostwald y/c surcharge foncière - 44 PLUS	Habitation Moderne	7 800 443	603 228.40	8.12%	2008	1
n°091.4201180.02.0005.004 / Neuhoﬀ - construction 15/17 Canonniers - 16 PLUS	Habitation Moderne	2 207 613	107 397.43	5.00%	2008	2
n°091.4201180.02.0005.005 / Hors Neuhoﬀ - construction 16 route du Polygone 10 rue de Nomeny y/c surcharge foncière - 15 PLUS	Habitation Moderne	1 920 254.23	131 421.08	6.84%	2008	2
n°091.4201180.02.0006.001 / Hors Neuhoﬀ- construction Schiltigheim rue de la Mairie y/c surcharge foncière 13 PLUS	Foyer Moderne de Schiltigheim	1 524 045.92	110 547.58	7.25%	2005	2
n°091.4201180.02.0007.002 / Terrain des sédentaires Polygone RHI - 44 pavillons PLAI 25%- tranche 2	HSA	5 573 191	1 332 541.41	23.91%	2010	2
n°091.4201180.02.0005.009 / Hors Neuhoﬀ - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I	Habitation Moderne	1 318 66..22	81 463.90	6.18%	2009	2
n°091.4201180.02.0005.010 / Hors Neuhoﬀ - construction Eschau 6 rue de la Liberté y/c surcharge foncière - 3 PLUS	Habitation Moderne	7 44 040.43	59 394.70	7.98%	2009	2

n°091.4201180.02.0005.011 / Hors Neuhof - construction Eschau 7 rue de la Division Blindée - 7 PLUS	Habitation Moderne	1 168 760.85	53 220.93	4.55%	2009	2
n°091.4201180.02.0002.041 / Hors Neuhof- construction Geispolsheim lotisst. des Cigognes y/c surcharge foncière 10 PLUS-montant réalisé-	CUS Habitat	1 838 549	124 434.10	6.77%	2006	1
n°091.4201180.02.0002.042 / Neuhof - construction Ballersdorf îlot 5 -17 PLAI à 20%	CUS Habitat	2 571 560	505 954.77	19.68%	2007	2
n°091.4201180.02.0002.043 / Hors Neuhof construction 2007/2009 yc surcharge foncière - Ilot Lombardie - 35 PLUS - BBC Effinergie	CUS Habitat	4 749 604	124 434.	6.64%	2008	2
n°091.4201180.02.0002.044 / Hors Neuhof - construction Oberhausbergen y/c surcharge foncière - 12 PLUS et 11 PLAI - BBC et H&E - VEFA allée de l'Europe	CUS Habitat	3 615 898	418 553	11.58%	2011	2
n°091.4201180.02.0002.045 / Hors Neuhof - construction ECO2 Strasbourg y/c surcharge foncière - 19 PLUS et 19 PLAI - BBC et H&E	CUS Habitat	5 739 123	703 514	12.26%	2011	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.02.0002.008 / Hors Neuhof - Construction Oberhausbergen rue de la Paix 25 PLUS - montant réalisé	3 553 716	3 553 716	177 744 (5%)	39 658 (1.12%)	157 629.27 (4.44%)	3 044 188.52	134 496.48 (3.78%)
n°091.4201180.02.0002.012 / Neuhof - Construction « Cours de la Forêt » rue Unsel - 17 PLUS - THPE	3 423 058	3 423 058	71 651 (2.96%)	38 300 (1.58%)	51 000 (2.10%)	2 150 465.40	111 641.60 (4.61%)
n°091.4201180.02.0002.013 / Neuhof - construction "Cours de la Forêt " rue Oertel - 15 PLUS - THPE	1 966 047	1 966 047	66 315 (3.37%)	27 250 (1.39%)	45 000 (2.29%)	1 751 284.32	76 197.68 (3.88%)
n°091.4201180.02.0002.016 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 2 - 38 PLUS CD à 17%	5 080 185	5 080 185	266 787 (5.25%)	82 600 (1.63%)	114 000 (2.24%)	3 951 995.33	664 802.67 (13.09%)
n°091.4201180.02.0002.017 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 - 17 PLAI à 20%	2 647 372	2 647 372	130 346 (4.87%)	87 850 (3.28%)	51 000 (1.91%)	1 904 036.22	501 139.78 (18.74%)
n°091.4201180.02.0002.018 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 3 bis - 32 PLUS CD à 17%	4 283 095	4 283 095	218 002 (5.09%)	58 500 (1.37%)	96 000 (2.24%)	3 387 425.42	523 167.58 (12.21%)
n°091.4201180.02.0002.019 / Neuhof - Construction Ballersdorf îlot 4 - 36 PLUS	5 094 455	5 094 455	174 554 (3.43%)	67 550 (1.33%)	108 000 (2.12%)	4 518 487.40	225 863.60 (4.43%)
n°091.4201180.02.0002.024 / Hors Neuhof construction 2007/2009 - Emailleries - 26 PLUS	4 413 100	4 413 100	145 589 (3.30%)	56 400 (1.28%)	78 000 (1.77%)	3 865 268.17	237 842.83 (5.39%)
n°091.4201180.02.0002.025 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Auriol - 26 PLUS - THPE sur 14 PLUS et BBC Effinergie sur 12 PLUS	3 132 612	3 132 612	105 953.24 (3.38%)	48 429 (1.55%)	173 960 (5.55%)	2 637 731.08	156 548.68 (5.00%)
n°091.4201180.02.0002.026 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Alberti - 16 PLUS - BBC Effinergie et H&E	2 475 031	2 475 031	65 553.16 (2.65%)	31 546 (1.27%)	150 800 (6.09%)	2 115 856.78	108 572.06 (4.39%)
n°091.4201180.02.0002.027 / Neuhof - construction « Cours de la Forêt » rue Maryse Bastié - 8 PLUS CD à 22% - THPE	1 396 147	1 396 147	51 070 (3.66%)	15 973 (1.14%)	27 638 (1.98%)	986 252.89	308 509.11 (22.10%)
n°091.4201180.02.0002.028 / Hors Neuhof - Cronenbourg Galilée - 2 PLUS CD à 17%	415 985	415 985	12 196 (2.93%)	3 050 (0.73%)	6 000 (1.44%)	338 134.74	55 404.26 (13.32%)
n°091.4201180.02.0002.029 / Neuhof - Construction rue Saint-Exupéry - 27 PLUS - BBC Effinergie et H&E	3 804 807	3 804 807	120 4580 (3.17%)	46 779 (1.23%)	194 954 (5.12%)	3 265 789.24 3 252 277.24	176 826.76 (4.65%)
n°091.4201180.02.0002.030 / Neuhof - Construction rue Saint-Exupéry - 12 PLAI à 20% - THPE	1 751 457	1 751 457	46 779 (2.67%)	49 900 (2.85%)	74 580 (4.26%)	1 165 177.12	407 820.88 (23.28%)

n°091.4201180.02.0002.031 / Hors NeuhoF - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 7 PLUS - BBC Effinergie et H&E	889 330	889 330	28 965.35 (3.26%)	12 120 (1.36%)	34 952 (3.93%)	740 849.22	72 443.43 (8.15%)
n°091.4201180.02.0002.032 / Hors NeuhoF - construction Bruckhof y/c surcharge foncière - 18 PLA-I à 20% - BBC Effinergie et H&E	2 495 402	2 495 402	114 336.76 (4.58%)	30 064 (1.20%)	98 248 (3.94%)	1 747 003.44	505 749.80 (20.27%)
n°091.4201180.02.0003.001 / Hors NeuhoF- Acquisition - amélioration rue de Bitche y/c surcharge foncière 12 PLUS	1 753 140	1 702 601.15	64 029 (3.76%)	28 200 (1.66%)		1 395 032.90	215 339.25 (12.65%)
n°091.4201180.02.0004.003 / Hors NeuhoF construction 2007/2009 yc surcharge foncière - Danube - 15 PLUS	2 720 319	2 720 319	80 763 (3.18%)	23 723 (0.93%)	44 990 (1.77%)	2 234 872.20	158 006 (6.21 %)
n°091.4201180.02.0005.002 / Hors NeuhoF- construction Ostwald y/c surcharge foncière - 44 PLUS	7 800 443	7 430 843	176 841 (2.38%)	69 456 (0.93%)	230 460 (3.10%)	6 350 857.60	603 228.40 (8.12%)
n°091.4201180.02.0005.004 / Neuhof - construction 15/17 Canonniers - 16 PLUS	2 207 613	2 147 848.67	65 553 (3.05%)	30 356 (1.41%)	126 334 (5.88%)	1 818 208.24	107 397.43 (5.00%)
n°091.4201180.02.0005.005 / Hors NeuhoF - construction 16 route du Polygone 10 rue de Nomeny yc surcharge foncière - 15 PLUS	2 140 161	1 920 254.23	77 480 (4.03%)	30 503 (1.59%)	62 750 (3.27%)	1 618 100.15	131 421.08 (6.84%)
n°091.4201180.02.0006.001 / Hors NeuhoF- construction Schiltigheim rue de la Mairie y/c surcharge foncière 13 PLUS	1 755 000	1 524 045.92	49 050 (3.22%)	20 622 (1.35%)		1 343 826.34	110 547.58 (7.25%)
n°091.4201180.02.0007.002 / Terrain des sédentaires Polygone RHI - 44 pavillons PLAI 25%- tranche 2	5 573 191	5 573 191	1 287 387 (23.10%)	228 883 (4.11%)	1332 000 (2.37%)	2 592 388.59	1 332 541.41 (23.91%)
n°091.4201180.02.0005.009 / Hors NeuhoF - construction Lipsheim 28 rue de la Gare - 10 PLUS 1 PLA-I	1 839 175.92	1 318 663.22	44 208 (3.35)	3 567 (0.27%)	46 038.60 (3.49%)	1 127 460 72	81 463.90 (6.18%)
n°091.4201180.02.0005.010 / Hors NeuhoF - construction Eschau 6 rue de la Liberté y/c surcharge foncière - 3 PLUS	811 321.06	744 040.43	42 133 (5.66%)	18 060 (2.43%)	30 400 (4.09%)	593 332.73	59 394.70 (7.98%)
n°091.4201180.02.0005.011 / Hors NeuhoF - construction Eschau 7 rue de la Division Blindée - 7 PLUS	1 414 459.89	1 168 760.85	31 900 (2.73%)	10 100 (0.86%)	21 000 (1.80%)	1 050 859.92	53 220.93 (4.55%)
n°091.4201180.02.0002.041 / Hors NeuhoF- construction Geispolsheim lotisst. des Cigognes y/c surcharge foncière 10 PLUS- montant réalisé-	1 838 549	1 838 549	117 966 (6.42%)	15 863 (0.86%)	30 000 (1.63%)	1 550 285.90	124 434.09 (6.77%)
n°091.4201180.02.0002.042 / Neuhof - construction Ballersdorf îlot 5 -17 PLAI à 20%	2 571 560	2 571 560	134 155 (5.22%)	102 900 (4%)	54 000 (2.10%)	1 774 550.23	505 954.77 (19.68%)
n°091.4201180.02.0002.043 / Hors NeuhoF construction 2007/2009 yc surcharge foncière - îlot Lombardie - 35 PLUS - BBC Effinergie	4 749 604	4 749 604	215 649 (4.54%)	64 566 (1.36%)	237 120 (4.99%)	4 141 998.01	315 247.99 (6.64%)
n°091.4201180.02.0002.044 / Hors NeuhoF - construction Oberhausbergen y/c surcharge foncière - 12 PLUS et 11 PLAI - BBC et H&E - VEFA allée de l'Europe	3 615 898	3 615 898	117 246 (3.24%)	50 991 (1.41%)	181 736 (5.03%)	2 847 372	418 553 (11.58%)
n°091.4201180.02.0002.045 / Hors NeuhoF - construction ECO2 Strasbourg y/c surcharge foncière - 19 PLUS et 19 PLAI - BBC et H&E	5 739 123	5 739 123	188 612 (3.29%)	83 851 (1.46%)	289 042 (4.38%)	4 474 104	703 514 (12.26%)

1.3. Famille 03 - Changement d'usage de logements sociaux

Les plans de financement de 1 opération de changement d'usage de logements sociaux ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Activité économique pied de tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé - CUS Habitat
 - CUS de 3 964 € à 0 €.
 - Union européenne de 40 343.00 € à 65 734.00 €
- Le coût d'opération passe de 1 732 000.00 € à 851 071.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.03.0001.001 / Activité économique pied de tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	CUS Habitat	1 732 000	173 531.93	10.02%	2007	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.03.0001.001 / Activité économique pied de tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	1732 000	1 732 000	3 964 (0.23%)		48 000 (2.77%)	1 465 861.07	173 531.93 (10.02%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.03.0001.001 / Activité économique pied de tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	CUS Habitat	851 071	173 531.93	20.39%	2007	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.03.0001.001 / Activité économique pied de tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	851 071	851 071			48 000 (5.64%)	563 805.07	173 531.93 (20.39%)

1.4. Famille 05 - Réhabilitation

Les plans de financement de 3 opérations de réhabilitation ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Réhabilitation-Tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 3 118 000.00 € à 2 983 069.00 €
- Réhabilitation-Tour 89 avenue du Neuhof remplacé par cité Gribeauval- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 1 803 720.00 € à 1 708 333.00 €
- Réhabilitation îlots Brantôme- CUS Habitat
- ANRU de 455 000.00 € à 454 999.98 €
Le coût d'opération passe de 3 185 000.00 € à 3 004 643.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.05.0001.002 / Réhabilitation-Tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	CUS Habitat	3 118 000	222 714.88	7.14%	2007	2
n°091.4201180.05.0001.004 / Réhabilitation-Tour 89 avenue du Neuhof remplacé par cité Gribeauval	CUS Habitat	1 803 720	269 999.83	14.97%	2007	1
n°091.4201180.05.0001.005 / Réhabilitation îlots Brantôme	CUS Habitat	3 185 000	455 000	14.29%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.05.0001.002 / Réhabilitation-Tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	3 185 000	3 185 000	318 500 (10%)	31 850 (1%)		2 379 650	455 000 (14.29%)
n°091.4201180.05.0001.004 / Réhabilitation-Tour 89 avenue du Neuhof remplacé par cité Gribeauval	1 803 720	1 803 720	138 155 (7.66%)	41 766 (2.32%)		1 353 789.17	269 999.83 (14.97%)
n°091.4201180.05.0001.005 / Réhabilitation îlots Brantôme	3 118 000	3 118 000	155 000 (4.97%)	40 000 (1.28%)	66 000 (2.12%)	2 634 285.12	222 714.88 (7.14%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n° 091.4201180.05.0001.002 / Rénovation-Tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	CUS Habitat	3 004 643	454 999.98	15.14%	2010	2
n° 091.4201180.05.0001.004 / Rénovation-Tour 89 avenue du Neuhof remplacé par cité Gribeauval	CUS Habitat	1 708 333	269 999.83	15.80%	2007	1
n° 091.4201180.05.0001.005 / Rénovation îlots Brantôme	CUS Habitat	2 983 069	222 714.88	7.47%	2007	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n° 091.4201180.05.0001.002 / Rénovation-Tour 99 avenue du Neuhof - montant réalisé	3 004 643	3 004 643	318 500 (10.60%)	31 850 (1.06%)		2 199 293.02	454 999.98 (15.14%)
n° 091.4201180.05.0001.004 / Rénovation-Tour 89 avenue du Neuhof remplacé par cité Gribeauval	1 708 333	1 708 333	138 155 (8.09%)	41 766 (2.45%)		1 258 402.17	269 999.83 (15.80%)
n° 091.4201180.05.0001.005 / Rénovation îlots Brantôme	2 983 069	2 983 069	155 000 (5.20%)	40 000 (1.34%)	66 000 (2.21%)	2 509 354.12	222 714.88 (7.47%)

1.5. Famille O6 - Résidentialisation

Les plans de financement de 5 opérations de résidentialisation ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Résidentialisation Ilôt Nontron- CUS Habitat
- CUS de 117 000 € à 84 297 €.
Le coût d'opération passe de 1 169 995.00 € à 1 049 415.00 €
- Résidentialisation Ilôt 99 avenue du NeuhoF- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 474 220.00 € à 500 653.00 €
- Résidentialisation Ilôt 89 avenue du NeuhoF-remplacé par cité Gribeauval- CUS Habitat
- CRA de 114 285.00 € à 93 229.48 €.
Le coût d'opération passe de 1 055 380 € à 1 034 556 €
- Résidentialisation 2/4 rue des Eyzies- CUS Habitat
- CUS de 10 000.00 € à 9 391.00 €
- CG67 de 20 000.00 € à 18 782.00 €
- Résidentialisation Brantôme- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 327 600.00 € à 424 480.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.06.0001.001 / Résidentialisation Ilôt Nontron	CUS Habitat	1 169 995	280 000	23.93%	2007	2
n°091.4201180.06.0001.002 / Résidentialisation Ilôt 99 avenue du NeuhoF	CUS Habitat	474 220	230 000	48.50%	2007	1
n°091.4201180.06.0001.004 / Résidentialisation Ilôt 89 avenue du NeuhoF-remplacé par cité Gribeauval	CUS Habitat	1 055 380	438 998.49	41.60%	2008	1
n°091.4201180.06.0001.006 / Résidentialisation 2/4 rue des Eyzies	CUS Habitat	93 910	46 955	50%	2010	2
n°091.4201180.06.0001.007 / Résidentialisation Brantôme	CUS Habitat	327 600	163 800	50%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.06.0001.001 / Résidentialisation Ilôt Nontron	3 169 995	3 169 995	117 000 (10%)	117 000 (10%)	110 900 (9.48%)	545 095	280 000 (23.93%)
n°091.4201180.06.0001.002 / Résidentialisation Ilôt 99 avenue du NeuhoF	474 220	474 220	47 422 (10%)			196 798	230 000 (48.50%)
n°091.4201180.06.0001.004 / Résidentialisation Ilôt 89 avenue du NeuhoF-remplacé par cité Gribeauval	1 055 380	1 055 380	114 272 (10.83%)	120 000 (11.37%)	114 285 (10.83%)	267 824.51	438 998.49 (41.60%)
n°091.4201180.06.0001.006 / Résidentialisation 2/4 rue des Eyzies	93 910	93 910	10 000 (10.65%)	20 000 (21.30%)		16 955	46 955 (50%)
n°091.4201180.06.0001.007 / Résidentialisation Brantôme	323 760	327 600	32 760 (10%)	65 520 (20%)		65 520	163 800 (50%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.06.0001.001 / Résidentialisation Ilôt Nontron	CUS Habitat	1 049 415	280 000	26.68%	2007	2
n°091.4201180.06.0001.002 / Résidentialisation Ilôt 99 avenue du Neuhof	CUS Habitat	500 653	230 000	45.94%	2007	1
n°091.4201180.06.0001.004 / Résidentialisation Ilôt 89 avenue du Neuhof-remplacé par cité Gribeauval	CUS Habitat	1 034 556	438 998.49	42.43%	2008	1
n°091.4201180.06.0001.006 / Résidentialisation 2/4 rue des Eyzies	CUS Habitat	93 910	46 955	50%	2010	2
n°091.4201180.06.0001.007 / Résidentialisation Brantôme	CUS Habitat	424 480	163 800	38.59%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.06.0001.001 / Résidentialisation Ilôt Nontron	1 049 415	1 049 415	84 297 (8.03%)	117 000 (11.15%)	110 900 (10.57%)	457 218	280 000 (26.68%)
n°091.4201180.06.0001.002 / Résidentialisation Ilôt 99 avenue du Neuhof	500 653	500 653	47 422 (9.47%)			223 231	230 000 (45.94%)
n°091.4201180.06.0001.004 / Résidentialisation Ilôt 89 avenue du Neuhof-remplacé par cité Gribeauval	1 034 556	1 034 556	114 272 (11.05%)	120 000 (11.60%)	93 229.48 (9.01%)	268 056.03	438 998.49 (42.43%)
n°091.4201180.06.0001.006 / Résidentialisation 2/4 rue des Eyzies	93 910	93 910	9 391 (10.00%)	18 782 (20%)		18 782	46 955 (50%)
n°091.4201180.06.0001.007 / Résidentialisation Brantôme	424 480	424 480	32 760 (7.72%)	65 520 (15.44%)		162 400	163 800 (38.59%)

1.6. Famille 07 - Amélioration qualité service

Les plans de financement de 2 opérations d'amélioration qualité service ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- OPR Gestion Urbaine de Proximité- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 1 370 735.00 € à 1 258 513.00 €
- Gestion urbaine de proximité - Cité Moulin Clainchard - réaménagement des 19 entrées- Socolopo
Le coût d'opération passe de 190 000.00 € à 217 000.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.07.0002.001 / OPR Gestion Urbaine de Proximité	CUS Habitat	1 370 735	489 405.89	35.70%	2008	1
n°091.4201180.07.0003.001 / Gestion urbaine de proximité - Cité Moulin Clainchard - réaménagement des 19 entrées	Socolopo	190 000	74 999.80	39.47%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.07.0002.001 / OPR Gestion Urbaine de Proximité	1 370 735	1 370 735	87 882 (6.41%)			793 447.11	489 405.89 (35.70%)
n°091.4201180.07.0003.001 / Gestion urbaine de proximité - Cité Moulin Clainchard - réaménagement des 19 entrées	190 000	190 000	15 000 (7.89%)			100 000.20	74 999.80 (39.47%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.07.0002.001 / OPR Gestion Urbaine de Proximité	CUS Habitat	1 258 513	489 405.89	38.89%	2008	1
n°091.4201180.07.0003.001 / Gestion urbaine de proximité - Cité Moulin Clainchard - réaménagement des 19 entrées	Socolopo	217 000	74 999.80	34.56%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.07.0002.001 / OPR Gestion Urbaine de Proximité	1 258 513	1 258 513	87 882 (6.98%)			681 225.11	489 405.89 (38.89%)
n°091.4201180.07.0003.001 / Gestion urbaine de proximité - Cité Moulin Clainchard - réaménagement des 19 entrées	217 000	217 000	15 000 (6.91%)			127 000.20	74 999.80 (34.56%)

1.7. Famille 08 - Aménagements

Les plans de financement de **28 opérations d'aménagements** ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Réalisation d'une voirie - Chemin du Moulin à porcelaine-montant réalisé- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 145 198.00 € à 145 198.18 €
- Réaménagement - Avenue du Neuhof jusqu'au terminus Reuss - montant réalisé- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CRA de 74 500.00 € à 74 499.14 €
- Aménagement - Liaison Orbey-Canonnières - montant réalisé - Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 412 500.00 € à 400 097.77 €
- Aménagement de voiries - Cité des Aviateurs- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 117 609.00 € à 89 339.00 €
- Aménagement de voiries - Ilot St Exupéry- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 29 264.00 € à 29 260.00 €
- Aménagement voirie/espaces publics - Ilot Reuss - montant réalisé (ajust fongibilité) - Communauté urbaine de Strasbourg
 - CRA de 8 586.00 € à 8 585.50 €
- Réaménagement - Route d'Altenheim 1ère et 2ème Tr - montant réalisé- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 374 714.60 € à 374 714.61 €
- Aménagement - îlot Hautefort - tranche 2 - Périgueux/Tour 99/Parking- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 201 675.00 € à 200 668.00 €
- Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CRA de 19 052 € à 10 436.74 €
 - ANRU de 390 000.00 € à 389 999.99 €
- Cours de la forêt - Contre-allées- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 271 153.17 € à 271 153.16 €
- Aménagement voiries Ballersdorf - Tranche 1 :Reuss/Aigurande- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 26 337.00 € à 15 654.00 €
- Rue de Solignac- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 89 121.90 € à 61 315.52 €
- Rue des Canonnières- Communauté urbaine de Strasbourg
 - CG67 de 145 000.00 € à 105 364.82 €
 - ANRU de 139 804.98 € à 122 201.31 €

- OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 39 950.40 € à 25 632.47 €
Reliquat non redéployable. Opération plan de relance 2009.
- Réaménagement de la rue Louis Braille- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 46 405.24 € à 46 404.75 €
- Aménagement de la liaison Bergerac-Sarlat- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 33 445.00 € à 33 444.75 €
- Aménagement du square Nontron- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 83 612.00 € à 65 715.41 €
- Réaménagement des rues Bourson et Résistance- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 31 355.00 € à 31 354.50 €
- Réaménagement de la rue Hackenschmidt- Communauté urbaine de Strasbourg
 - ANRU de 23 829.00 € à 18 091.95 €
- Aménagement paysager du square Maryse Hilsz -montant réalisé- Ville de Strasbourg
 - CRA de 28 203.00 € à 28 203.11 €
- Aménagement voiries/espaces publics - îlot Reuss- Ville de Strasbourg
 - CRA de 46 636 € à 43 747.56 €
- Cours de la forêt - Desserte Neuhoef-Est- Ville de Strasbourg
 - ANRU de 23 829.00 € à 18 091.95 €
- Cours de la forêt - Contre-allées- Ville de Strasbourg
 - CRA de 168 749.71 € à 150 055.73 €
- Cours de la forêt - Contre-allées- Ville de Strasbourg
 - CRA de 3 544.00 € à 3 543 97.00 €
- OPR Rue des Canoniers- Ville de Strasbourg
 - CRA de 38 000.00 € à 0 €
 - ANRU de 109 676.00 € à 106 675.99 €
Reliquat non redéployable. Opération plan de relance 2009.
- Réaménagement des rues Bourson et Résistance- Ville de Strasbourg
 - ANRU de 11 288.00 € à 11 287.65 €
- Aménagement voie Polygone Est - tranche 1- Ville de Strasbourg
 - ANRU de 31 355.00 € à 31 354.50 €
- Réaménagement de la rue Hackenschmidt- Ville de Strasbourg
 - ANRU de 10 033.00 € à 7 038.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n° 091.4201180.08.0001.001 / Réalisation d'une voirie - Chemin du Moulin à porcelaine-montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	791 387.96	145 198	18.35%	2007	2
n° 091.4201180.08.0001.002 / Réaménagement - Avenue du Neuhof jusqu'au terminus Reuss - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	7 450 000	1 862 498.25	25%	2006	2
n° 091.4201180.08.0001.003 / Aménagement - Liaison Orbey-Canonnières - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	2 575 000	643 749.20	25%	2006	2
n° 091.4201180.08.0001.004 / Aménagement de voiries - Cité des Aviateurs	Communauté urbaine de Strasbourg	1 214 000	220 720	18.18%	2005	1
n° 091.4201180.08.0001.006 / Aménagement de voiries - Ilot Saint-Exupéry	Communauté urbaine de Strasbourg	418 000	104 500	25%	2008	2
n° 091.4201180.08.0001.006 / Aménagement voirie/espaces publics - Ilot Reuss - montant réalisé (ajust fongibilité)	Communauté urbaine de Strasbourg	367 892.98	91 165.46	24.78%	2007	1
n° 091.4201180.08.0001.015 / Réaménagement - Route d'Altenheim 1ère et 2ème Tr - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	1 796 0071.91	374 714.60	20.86%	2005	1
n° 091.4201180.08.0001.016 / Aménagement - îlot Hautefort - tranche 2 - Périgueux/Tour 99/Parking	Communauté urbaine de Strasbourg	1 003 344.48	250 836	25%	2008	1
n° 091.4201180.08.0001.017 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	Communauté urbaine de Strasbourg	1 560 000	390 000	25%	2007	1
n° 091.4201180.08.0001.0018 / Cours de la forêt - Contre-allées	Communauté urbaine de Strasbourg	1 124 581.94	271 153.17	24.11%	2007	1
n° 091.4201180.08.0001.019 / Aménagement voiries Ballersdorf - Tranche 1 : Reuss/Aigurande	Communauté urbaine de Strasbourg	244 285.12	40 505.96	16.58%	2008	1
n° 091.4201180.08.0001.023 / Rue de Solignac	Communauté urbaine de Strasbourg	589 464.88	89 121.90	15.12%	2007	2
n° 091.4201180.08.0001.024 / Rue des Canonnières	Communauté urbaine de Strasbourg	1 329 431.44	139 804.98	10.52%	2008	2
n° 091.4201180.08.0001.025 / OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli	Communauté urbaine de Strasbourg	159 801.60	39 950.40	25%	2009	2
n° 091.4201180.08.0001.030 / Réaménagement de la rue Louis Braille	Communauté urbaine de Strasbourg	309 364.55	46 405.24	15%	2010	2
n° 091.4201180.08.0001.031 / Aménagement de la liaison Bergerac-Sarlat	Communauté urbaine de Strasbourg	133 779.26	33 445	25%	2010	2
n° 091.4201180.08.0001.032 / Aménagement du square Nontron	Communauté urbaine de Strasbourg	334 448.16	83 612	25%	2010	2
n° 091.4201180.08.0001.033 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	Communauté urbaine de Strasbourg	209 030.10	31 355	15%	2010	2
n° 091.4201180.08.0001.034 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	Communauté urbaine de Strasbourg	158 862.88	23 829	15%	2010	2
n° 091.4201180.08.0002.001 / Aménagement paysager du square Maryse Hilsz -montant réalisé	Ville de Strasbourg	144 542.64	29 324.31	20.29%	2005	2
n° 091.4201180.08.0002.004 / Aménagement voiries/espaces publics - îlot Reuss	Ville de Strasbourg	637 959.87	109 368.91	17.14%	2007	1
n° 091.4201180.08.0002.005 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	Ville de Strasbourg	675 000	168 749.71	25%	2010	1
n° 091.4201180.08.0002.006 / Cours de la forêt - Contre-allées	Ville de Strasbourg	763 795.99	209 797	27.47%	2007	1
n° 091.4201180.08.0002.007 / Cours de la forêt - Franges Allée Abbé de l'Epée	Ville de Strasbourg	177 020.07	44 287.73	25.02%	2007	1
n° 091.4201180.08.0002.009 / OPR Rue des Canonnières	Ville de Strasbourg	668 896.32	109 676	16.40%	2008	2

n°091.4201180.08.0002.011 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	Ville de Strasbourg	75 250.84	11 288	15%	2010	2
n°091.4201180.08.0002.016 / Aménagement voie Polygone Est - tranche 1	Ville de Strasbourg	125 418	31 355	25%	2010	2
n°091.4201180.08.0002.021 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	Ville de Strasbourg	66 889.63	10 033	15%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.08.0001.001 / Réalisation d'une voirie - Chemin du Moulin à porcelaine-montant réalisé	946 500	791 387.96				600 097.96	145 198 (18.35%)
n°091.4201180.08.0001.002 / Réaménagement - Avenue du Neuhof jusqu'au terminus Reuss - montant réalisé	89 910 200	7 450 000		372 500 (5%)	74 500 (1%)	5 140 501.75	1 862 498.25 (25%)
n°091.4201180.08.0001.003 / Aménagement - Liaison Orbey-Canonnières - montant réalisé	3 079 700	2 575 000		412 500 (16.02%)		1 518 750.80	643 749.20 (25%)
n°091.4201180.08.0001.004 / Aménagement de voiries - Cité des Aviateurs	1 451 944	1 214 000	111 541 (9.19%)	117 609 (9.69%)		792 399.91	220 720 (25%)
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement de voiries - Ilot Saint-Eupéry	499 928	418 000		29 264 (7%)		284 236	104 500 (25%)
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement voirie/espaces publics - Ilot Reuss - montant réalisé (ajust fongibilité)	440 000	367 892.98	108 659 (29.54%)		8 586 (2.33%)	159 482.52	91 165.46 (24.78%)
n°091.4201180.08.0001.015 / Réaménagement - Route d'Altenheim 1ère et 2ème Tr - montant réalisé	2 148 102	1 796 071.91	429 772 (23.93%)	118 142 (6.58%)		873 443.31	374 714.60 (20.86%)
n°091.4201180.08.0001.016 / Aménagement - îlot Hautefort - tranche 2 - Périgueux/Tour 99/Parking	1 200 000	1 033 344.48		201 675 (20.10%)		550 883.48	250 836 (25%)
n°091.4201180.08.0001.017 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	1 865 760	1 560 000	270 706 (17.35%)	119 332 (7.65%)	19 052 (1.22%)	760 910	390 000 (25%)
n°091.4201180.08.0001.018 / Cours de la forêt - Contre-allées	1 345 000	1 124 581.94		86 769 (7.72%)	1 622 (0.14%)	765 037.77	271 153.17 (24.11%)
n°091.4201180.08.0001.0019 / Aménagement voiries Ballersdorf - Tranche 1 : Reuss/Aigurande	292 165	244 285.12		26 337 (10.78%)		177 442.16	40 505.96 (16.58%)
n°091.4201180.08.0001.023 / Rue de Solognac	705 000	589 464.88	117 546 (19.94%)	27 090 (4.60%)		355 706.98	89 121.90 (15.12%)
n°091.4201180.08.0001.024 / Rue des Canonnières	1 590 000	1 329 431.44		145 000 (10.91%)		1 044 626.46	139 804.98 (10.52%)
n°091.4201180.08.0001.025 / OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli	191 122.71	159 801.60				119 851.20	39 950.40 (25%)
n°091.4201180.08.0001.030 / Réaménagement de la rue Louis Braille	370 000	309 364.55				262 959.55	46 405.24 (15%)
n°091.4201180.08.0001.031 / Aménagement de la liaison Bergerac-Sarlat	160 000	133 779.26		26 756 (20%)		73 578.26	33 445 (25%)
n°091.4201180.08.0001.032 / Aménagement du square Nontron	400 000	334 448.16				250 836.16	83 612 (25%)
n°091.4201180.08.0001.0033 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	250 000	209 030.10		41 806 (20%)		135 869.60	31 355 (15%)
n°091.4201180.08.0001.034 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	190 000	158 862.88		31 772 (20%)		103 261.88	23 829 (15%)
n°091.4201180.08.0002.001 / Aménagement paysager du square Maryse Hilsz -montant réalisé	172 873	144 542.64	64 373.69 (44.54%)		28 203 (19.51%)	22 641.64	29 324.31 (20.29%)

n° 091.4201180.08.0002.004 / Aménagement voiries/espaces publics - îlot Reuss	763 000	637 959.87			46 636 (7.31%)	481 955	109 368.91 (17.14%)
n° 091.4201180.08.0002.005 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof- Est	807 300	675 000			13 500 (2%)	492 750	168 749.71 (25%)
n° 091.4201180.08.0002.006 / Cours de la forêt - Contre-allées	913 500	763 795.99			16 783 (2.20%)	537 216	209 797 (27.47%)
n° 091.4201180.08.0002.007 / Cours de la forêt - Franges Allée Abbé de l'Épée	211 716	177 020.07			3 544 (2%)	129 188.34	44 287.73 (25.02%)
n° 091.4201180.08.0002.009 / OPR Rue des Canonniers	800 000	668 896.32			38 000 (5.68%)	521 220	109 676 (16.40%)
n° 091.4201180.08.0002.011 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	90 000	75 250.84				63 962.84	11 288 (15%)
n° 091.4201180.08.0002.016 / Aménagement voie Polygone Est - tranche 1	150 000	125 418				94 063.06	31 355 (25%)
n° 091.4201180.08.0002.021 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	80 000	66 889.63				56 856.63	10 033 (15%)=

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.08.0001.001 / Réalisation d'une voirie - Chemin du Moulin à porcelaine-montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	791 387.96	145 198.18	18.35%	2007	2
n°091.4201180.08.0001.002 / Réaménagement - Avenue du Neuhof jusqu'au terminus Reuss - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	7 450 000	1 862 498.25	25%	2006	2
n°091.4201180.08.0001.003 / Aménagement - Liaison Orbey-Canonnières - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	2 575 000	643 749.20	25%	2006	2
n°091.4201180.08.0001.004 / Aménagement de voiries - Cité des Aviateurs	Communauté urbaine de Strasbourg	1 214 000	220 720	18.18%	2005	1
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement de voiries - Ilot Saint-Exupéry	Communauté urbaine de Strasbourg	418 000	104 500	25%	2008	2
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement voirie/espaces publics - Ilot Reuss - montant réalisé (ajust fongibilité)	Communauté urbaine de Strasbourg	367 892.98	91 165.46	24.78%	2007	1
n°091.4201180.08.0001.015 / Réaménagement - Route d'Altenheim 1ère et 2ème Tr - montant réalisé	Communauté urbaine de Strasbourg	1 796 0071.91	374 714.61	20.86%	2005	1
n°091.4201180.08.0001.016 / Aménagement - îlot Hautefort - tranche 2 - Périgueux/Tour 99/Parking	Communauté urbaine de Strasbourg	1 003 344.48	250 836	25%	2008	1
n°091.4201180.08.0001.017 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	Communauté urbaine de Strasbourg	1 560 000	389 999.99	25%	2007	1
n°091.4201180.08.0001.018 / Cours de la forêt - Contre-allées	Communauté urbaine de Strasbourg	1 124 581.94	271 153.16	24.11%	2007	1
n°091.4201180.08.0001.019 / Aménagement voiries Ballersdorf - Tranche 1 : Reuss/Aigurande	Communauté urbaine de Strasbourg	244 285.12	40 505.96	16.58%	2008	1
n°091.4201180.08.0001.023 / Rue de Salignac	Communauté urbaine de Strasbourg	589 464.88	61 315.52	10.40%	2007	2
n°091.4201180.08.0001.024 / Rue des Canonnières	Communauté urbaine de Strasbourg	1 329 431.44	122 201.31	9.19%	2008	2
n°091.4201180.08.0001.025 / OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli	Communauté urbaine de Strasbourg	159 801.60	25 632.47	16.04%	2009	2
n°091.4201180.08.0001.030 / Réaménagement de la rue Louis Braille	Communauté urbaine de Strasbourg	309 364.55	46 404.75	15%	2010	2
n°091.4201180.08.0001.031 / Aménagement de la liaison Bergerac-Sarlac	Communauté urbaine de Strasbourg	133 779.26	33 444.75	25%	2010	2
n°091.4201180.08.0001.032 / Aménagement du square Nontron	Communauté urbaine de Strasbourg	334 448.16	65 715.41	19.65%	2010	2
n°091.4201180.08.0001.033 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	Communauté urbaine de Strasbourg	209 030.10	31 354.50	15%	2010	2
n°091.4201180.08.0001.034 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	Communauté urbaine de Strasbourg	158 862.88	18 091.95	11.39	2010	2
n°091.4201180.08.0002.001 / Aménagement paysager du square Maryse Hilsz -montant réalisé	Ville de Strasbourg	144 542.64	29 324.31	20.29%	2005	2
n°091.4201180.08.0002.004 / Aménagement voiries/espaces publics - îlot Reuss	Ville de Strasbourg	637 959.87	109 368.91	17.14%	2007	1
n°091.4201180.08.0002.005 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	Ville de Strasbourg	675 000	150 055.73	22.83%	2010	1
n°091.4201180.08.0002.006 / Cours de la forêt - Contre-allées	Ville de Strasbourg	763 795.99	209 797	27.47%	2007	1
n°091.4201180.08.0002.007 / Cours de la forêt - Franges Allée Abbé de l'Epée	Ville de Strasbourg	177 020.07	44 287.73	25.02	2007	1
n°091.4201180.08.0002.009 / OPR Rue des Canonnières	Ville de Strasbourg	668 896.32	106 675.99	15.95%	2008	2
n°091.4201180.08.0002.011 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	Ville de Strasbourg	75 250.84	11 287.65	15%	2010	2

n°091.4201180.08.0002.016 / Aménagement voie Polygone Est - tranche 1	Ville de Strasbourg	125 418	31 354.50	25%	2010	2
n°091.4201180.08.0002.021 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	Ville de Strasbourg	66 889.63	7 038	10.52%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.08.0001.001 / Réalisation d'une voirie - Chemin du Moulin à porcelaine-montant réalisé	946 500	791 387.96				600 097.78	145 198.18 (18.35%)
n°091.4201180.08.0001.002 / Réaménagement - Avenue du Neuhof jusqu'au terminus Reuss - montant réalisé	8 910 200	7 450 000		372 500 (5%)	74 499.14 (1%)	5 140 502.61	1 862 498.25 (25%)
n°091.4201180.08.0001.003 / Aménagement - Liaison Orbey- Canonnières - montant réalisé	3 079 700	2 575 000		400 097.77 (15.54%)		1 531 153.03	643 749.20 (25%)
n°091.4201180.08.0001.004 / Aménagement de voiries - Cité des Aviateurs	3 079 700	2 575 000		400 097.77 (15.54%)		1 531 153.03	643 749.20 (25%)
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement de voiries - Ilot Saint-Exupéry	499 928	418 000		29 260 (7%)		284 240	104 500 (25%)
n°091.4201180.08.0001.006 / Aménagement voirie/espaces publics - Ilot Reuss - montant réalisé (ajust fongibilité)	440 000	367 892.98	158 659 (29.54%)		8 585.50 (2.33%)	159 483.02	91 165.46 (24.78%)
n°091.4201180.08.0001.015 / Réaménagement - Route d'Altenheim 1ère et 2ème Tr - montant réalisé	2 148 102	1 796 071.91	429 772 (23.93%)	118 142 (6.58%)		873 443.30	374 714.61 (20.86%)
n°091.4201180.08.0001.016 / Aménagement - îlot Hautefort - tranche 2 - Périgueux/Tour 99/Parking	1 200 000	1 033 344.48		200 668 (20%)		551 840.48	250 836 (25%)
n°091.4201180.08.0001.017 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	1 865 760	1 560 000	270 706 (17.35%)	119 332 (7.65%)	10 436.74 (0.67%)	769 525.27	389 999.99 (25%)
n°091.4201180.08.0001.018 / Cours de la forêt - Contre-allées	1 345 000	1 124 581.94		86 769 (7.72%)	1 622 (0.14%)	765 037.78	271 153.16 (24.11%)
n°091.4201180.08.0001.0019 / Aménagement voiries Ballersdorf - Tranche 1 : Reuss/Aigurande	292 165	244 285.12		15 654 (6.41%)		188 125.16	40 505.96 (16.58%)
n°091.4201180.08.0001.023 / Rue de Solignac	705 000	589 464.88	117 546 (19.94%)	27 090 (4.60%)		383 513.36	61 315.52 (10.40%)
n°091.4201180.08.0001.024 / Rue des Canonnières	1 590 000	1 329 431.44		105 364.82 (7.93%)		1 101 868.31	122 201.31 (9.19%)
n°091.4201180.08.0001.025 / OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli	191 122.71	159 801.60				134 169.13	25 632.47 (16.04%)
n°091.4201180.08.0001.030 / Réaménagement de la rue Louis Braille	370 000	309 364.55				262 959.80	46 404.75 (15%)
n°091.4201180.08.0001.031 / Aménagement de la liaison Bergerac-Sarlat	160 000	133 779.26		26 756 (20%)		73 578.51	33 444.75 (25%)
n°091.4201180.08.0001.032 / Aménagement du square Nontron	400 000	334 448.16				268 732.75	65 715.41 (19.65%)
n°091.4201180.08.0001.033 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	250 000	209 030.10		41 806 (20%)		135 869.60	31 354.50 (15%)
n°091.4201180.08.0001.034 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	190 000	158 862.88		31 772 (20%)		108 998.93	18 091.95 (11.39%)
n°091.4201180.08.0002.001 / Aménagement paysager du square Maryse Hilsz -montant réalisé	172 873	144 542.64	64 373.69 (44.54%)		28 203.11 (19.51%)	22 641.53	29 324.31 (20.29%)
n°091.4201180.08.0002.004 / Aménagement voiries/espaces publics - îlot Reuss	763 000	637 959.87			43 747.56 (6.86%)	484 843.40	109 368.91 (17.14%)

n°091.4201180.08.0002.005 / Cours de la forêt - Desserte Neuhof-Est	807 300	675 000			13 500 (2%)	511 444.27	150 055.73 (22.83%)
n°091.4201180.08.0002.006 / Cours de la forêt - Contre-allées	913 500	763 795.99			12 648.57 (1.66%)	541 350.42	209 797 (27.47%)
n°091.4201180.08.0002.007 / Cours de la forêt - Franges Allée Abbé de l'Épée	211 716	177 020.07			3 543.97 (2%)	129 188.37	44 287.73 (25.02%)
n°091.4201180.08.0002.009 / OPR Rue des Canonnières	800 000	668 896.32				562 220.33	106 675.99 (15.95%)
n°091.4201180.08.0002.011 / Réaménagement des rues Bourson et Résistance	90 000	75 250.84				63 963.19	11 287.65 (15%)
n°091.4201180.08.0002.016 / Aménagement voie Polygone Est - tranche 1	150 000	125 418				94 063.56	31 354.50 (25%)
n°091.4201180.08.0002.021 / Réaménagement de la rue Hackenschmidt	80 000	66 889.63				59 851.63	7 038 (10.52%)

1.8. Famille 09 - Equipements et locaux associatifs

Les plans de financement de 7 opérations d'équipements et locaux associatifs ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Relocalisation - Jardins familiaux St Exupéry- Ville de Strasbourg
Le coût d'opération passe de 355 212.00 € à 231 665.71 €

- Réalisation - Médiathèque/Pôle culturel - Ville de Strasbourg
 - CRA de 361 320.00 € à 348 265.63 €
 - ANRU de 706 978.75 € à 668 475.85 €Le coût d'opération passe de 3 296 457.00 € à 3 197 988.47 €.

- Création - Ludothèque - montant réalisé - soldé - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 73 176.99 € à 87 519.69 €.

- OPR Réalisation - Equipements sportifs- Ville de Strasbourg
 - CG67 de 632 957.00 € à 552 556.80 €

- Terrains de sport - Elan- Ville de Strasbourg
Le coût d'opération passe de 2 000 000.00 € à 4 500 000.00 €

- Transformation de la chaufferie- CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 739 128.00 € à 4 615 595.00 €

- Aménagement terrains de sport et de jeux du Polygone- Ville de Strasbourg
Le coût d'opération passe de 478 400.00 € à 404 892.16 €

- Acquisition-Transformation - Manège Solignac- Ville de Strasbourg
Les participations évoluent comme suit :
 - CG67 de 113 383 € à 150 352 €Le coût d'opération passe de 2 000 000.00 € à 2 800 000.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.09.0005.001 / Relocalisation - Jardins familiaux St Exupéry	Ville de Strasbourg	297 000	48 425.11	16.30%	2007	2
n°091.4201180.09.0008.001 / Réalisation - Médiathèque/Pôle culturel	Ville de Strasbourg	2 756 234.95	706 978.75	25.65%	2005	2
n°091.4201180.09.0009.001 / Création - Ludothèque - montant réalisé - soldé	CUS Habitat	73 176.99	21 880	29.90%	2005	1
n°091.4201180.09.0011.001 / OPR Réalisation - Equipements sportifs	Ville de Strasbourg	5 356 448.16	1 337 827.50	24.98%	2008	1
n°091.4201180.08.0011.001 / Terrains de sport - Elan	Ville de Strasbourg	1 672 240.80	416 622.96	24.91%	2008	1
n°091.4201180.08.0013.001 / Transformation de la chaufferie	CUS Habitat	739 128	180 124	24.37%	2005	1
n°091.4201180.08.0016.001 / Aménagement terrains de sport et de jeux du Polygone	Ville de Strasbourg	400 000	84 634.65	21.16%	2007	2
n°091.4201180.08.0019.001 / Acquisition-Transformation - Manège Solignac	Ville de Strasbourg	1 672 240.80	418 059	25%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.09.0005.001 / Relocalisation - Jardins familiaux St Exupéry	231 665.71	193 700.43				248 575.32	48 425.11 (16.30%)
n°091.4201180.09.0008.001 / Réalisation - Médiathèque/Pôle culturel	3 296 457	2 756 234.95	191 569 (6.95%)	202 162 (7.33%)	361 320 (13.11%)	1 294 205.20	706 978.75 (25.65%)
n°091.4201180.09.0009.001 / Création - Ludothèque - montant réalisé - soldé	73 176.99	173 176.99	21 880 (29.90%)			20 716.99	21 880 (29.90%)
n°091.4201180.09.0011.001 / OPR Réalisation - Equipements sportifs	6 406 312	5 356 448.16		632 957 (11.82%)		3 385 663.66	1 337 827.50 (24.98%)
n°091.4201180.08.0011.001 / Terrains de sport - Elan	2 000 000	1 672 240.80		284 280.04 (17%)		971 338	416 622.96 (24.91%)
n°091.4201180.08.0013.001 / Transformation de la chaufferie	739 128	739 128				559 004	180 124 (24.37%)
n°091.4201180.08.0016.001 / Aménagement terrains de sport et de jeux du Polygone	478 400	400 000		8 160 (2.04%)		307 205.35	84 634.65 (21.16%)
n°091.4201180.08.0019.001 / Acquisition-Transformation - Manège Solignac	2 000 000	1 672 240.80		113 383 (6.78%)	115 000 (6.88%)	1 025 799.80	418 059 (25%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.09.0005.001 / Relocalisation - Jardins familiaux St Exupéry	Ville de Strasbourg	193 700.43	48 425.11	25%	2007	2
n°091.4201180.09.0008.001 / Réalisation - Médiathèque/Pôle culturel	Ville de Strasbourg	2 673 903.40	668 475.85	25%	2005	2
n°091.4201180.09.0009.001 / Création - Ludothèque - montant réalisé - soldé	CUS Habitat	87 519.69	21 880	25.00%	2005	1
n°091.4201180.09.0011.001 / OPR Réalisation - Equipements sportifs	Ville de Strasbourg	5 356 448.16	1 337 827.50	24.98%	2008	1
n°091.4201180.08.0011.001 / Terrains de sport - Elan	Ville de Strasbourg	3 762 541.81	416 622.96	11.07%	2008	1
n°091.4201180.08.0013.001 / Transformation de la chaufferie	CUS Habitat	4 615 595	180 124	3.90%	2005	1
n°091.4201180.08.0016.001 / Aménagement terrains de sport et de jeux du Polygone	Ville de Strasbourg	338 538.59	84 634.65	25%	2007	2
n°091.4201180.08.0019.001 / Acquisition-Transformation - Manège Solignac	Ville de Strasbourg	2 341 137.12	418 059	17.86%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.09.0005.001 / Relocalisation - Jardins familiaux St Exupéry	231 665.71	193 700.43				145 275.32	48 425.11 (25%)
n°091.4201180.09.0008.001 / Réalisation - Médiathèque/Pôle culturel	3 197 988.47	2 673 903.40	191 569 (7.165%)	202 162 (7.56%)	348 265.63 (13.02%)	1 263 430.92	668 475.85 (25%)
n°091.4201180.09.0009.001 / Création - Ludothèque - montant réalisé - soldé	87 519.69	87 519.69	21 880 (25.00%)			35 059.69	21 880 (25.00%)
n°091.4201180.09.0011.001 / OPR Réalisation - Equipements sportifs	6 406 312	5 356 448.16		552 556.80 (10.32%)		3 466 063.86	1 337 827.50 (24.98%)
n°091.4201180.08.0011.001 / Terrains de sport - Elan	4 500 000	3 762 541.81		284 280.04 (7.56%)		3 061 638.81	416 622.96 (11.07%)
n°091.4201180.08.0013.001 / Transformation de la chaufferie	739 128	739 128				4 435 471	180 124 (3.90%)
n°091.4201180.08.0016.001 / Aménagement terrains de sport et de jeux du Polygone	404 892.16	338 538.59		8 160 (2.41%)		245 743.94	84 634.65 (25%)
n°091.4201180.08.0019.001 / Acquisition-Transformation - Manège Solignac	2 000 000	1 672 240.80		113 383 (6.78%)	115 000 (6.88%)	1 025 799.80	418 059 (25%)

1.9. Famille 10 - Aménagement espaces commerciaux et artisanaux

Les plans de financement de 1 opération d'aménagement d'espaces commerciaux et artisanaux ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- OPR Pôle médical Tour 99 av. du Neuhof - CUS Habitat
 - Europe de 0.00 € à 124 296.00 €
 - Le coût d'opération passe de 400 000.00 € à 862 732.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.10.0001.001 / OPR Pôle médical Tour 99 av. du Neuhof	CUS Habitat	400 000	99 999.97	25%	2009	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.10.0001.001 / OPR Pôle médical Tour 99 av. du Neuhof	400 000	400 000			21 291 (5.32%)	278 709.03	99 999.97 (25%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.10.0001.001 / OPR Pôle médical Tour 99 av. du Neuhof	CUS Habitat	862 732	99 999.97	11.59%	2009	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.10.0001.001 / OPR Pôle médical Tour 99 av. du Neuhof	862 732	862 732				617 145.03	99 999.97 (11.59%)

1.10. Famille 11 - Interventions sur habitat privé

Les plans de financement de 1 opération d'intervention sur habitat privé ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Extension Cité-Jardin rue de la Redoute - 35 logements- Habitat de l'III
- ANRU de 200 000.00 € à 199 999.96 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIVIT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.11.0002.001 / Extension Cité-Jardin rue de la Redoute - 35 logements	Habitat de l'III	3 712 500	200 000	5.39%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres *	ANRU
n°091.4201180.11.0002.001 / Extension Cité-Jardin rue de la Redoute - 35 logements	4 440 150	3 712 500				3 512 500	200 000 (5.39%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.11.0002.001 / Extension Cité-Jardin rue de la Redoute - 35 logements	Habitat de l'III	3 712 500	199 999.96	5.39%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres *	ANRU
n°091.4201180.11.0002.001 / Extension Cité-Jardin rue de la Redoute - 35 logements	4 440 150	3 712 500				3 512 500.04	199 999.96 (5.39%)

1.11. Famille 12 - Ingénierie et conduite de projet

Les plans de financement de 1 opération d'ingénierie et conduite de projet ont vocation à être ajustés dans le cadre de cet avenant :

- Conduite de projet - CUS Habitat - CUS Habitat
Le coût d'opération passe de 633 880.00 € à 308 437.00 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.12.0002.002 / Conduite de projet - CUS Habitat	CUS Habitat	530 000	154 218.75	29.10%	2009	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.12.0002.002 / Conduite de projet - CUS Habitat	633 880	530 000				375 781.25	154 218.75 (29.10%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.12.0002.002 / Conduite de projet - CUS Habitat	CUS Habitat	308 437	154 218.75	50%	2009	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	Europe et autres	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.12.0002.002 / Conduite de projet - CUS Habitat	308 437	308 437				154 218.25	154 218.25 (50%)

II. SUPPRESSION D'OPERATIONS

L'opération de résidentialisation de l'îlot Ingold, programmée à la convention d'origine, ne pourra être réalisée par CUS Habitat dans la mesure où le patrimoine concerné a été vendu à la Somco dans le cadre du projet urbain du Marschallhof. Il est ainsi proposé de supprimer cette ligne d'opération.

L'intervention sur ce patrimoine cédé sera réalisée hors ANRU par la Somco.

La ligne de réserve créée dans le cadre de l'avenant n°10 signé le 17 décembre 2012 avait vocation à permettre de maintenir constante la participation de l'ANRU au titre du PRU du Neuhof. Les économies de subvention sont ainsi redéployées dans l'avenant de sortie de convention.

- Résidentialisation Ilôt Ingold - CUS Habitat
Les participations évoluent comme suit :
 - CUS de 67 520.00 € à 0 €
 - ANRU de 160 000.00 € à 0€
 Le coût d'opération passe de 675 200 € à 0 €

- Ligne de réserve- avenant de sortie de convention- MO non désigné
Les participations évoluent comme suit :
 - Autres de 794 453.31 € à 0 €
 - ANRU de 264 817.77 € à 0€
 Le coût d'opération passe de 1 266 888.21 € à 0 €

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIVANT :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.06.0001.005 / Résidentialisation Ilôt Ingold	CUS Habitat	675 200	160 000	23.70%	2010	1
n°091.4201180.08.0022.001 / Ligne de réserve- avenant de sortie de convention	MO non désigné	1 059 271.08	264 817.77	25%		

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.06.0001.005 / Résidentialisation Ilôt Ingold	675 200	675 200	67 520 (10%)			447 680	160 000 (23.70%)
n°091.4201180.08.0022.001 / Ligne de réserve- avenant de sortie de convention	1 266 888.21	1 059 271.08				794 453.31	264 817.77 (25%)

III. NOUVELLES OPERATIONS ET COMPLEMENTS DE PROGRAMME

Il est proposé d'intégrer 11 nouvelles opérations à la convention ANRU du Neuhof, portant sur des réhabilitations-résidentialisations et des aménagements d'espace public, représentant 15 lignes d'opérations.

Il est proposé d'inscrire les échéances suivantes à l'annexe financière de la convention pour l'ensemble de ces opérations : 1^{er} semestre 2012.

Le démarrage des travaux de ces nouvelles opérations est prévu en 2013-2014.

Les fiches détaillées des opérations sont jointes en annexe.

3.1. Les opérations nouvellement introduites à la convention

- Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies - 46 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.05.0001.006
Cf. annexe pages 79 et 80
- Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhof - 16 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.05.0001.007
Cf. annexe pages 79 et 80
- Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry - 58 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.05.0001.008
Cf. annexe pages 81 et 82
- Réhabilitation 22 rue du Commandant François - 55 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.05.0001.009
Cf. annexe pages 81 et 82
- Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies - 46 logements- CUS Habitat (16 financés antérieurement)
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.06.0001.008
Cf. annexe pages 79 et 80
- Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhof - 16 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.06.0001.009
Cf. annexe pages 79 et 80
- Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry - 58 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.06.0001.010
Cf. annexe pages 81 et 82
- Résidentialisation 22 rue du Commandant François - 55 logements- CUS Habitat
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.06.0001.011
Cf. annexe pages 81 et 82
- Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord- Communauté urbaine de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0001.039
Cf. annexe pages 85 et 86

- Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - Tranche 1 - Communauté urbaine de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0001.040
Cf. annexe pages 87 et 88
- Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service - Communauté urbaine de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0001.041
Cf. annexe pages 88 et 99
- Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord- Ville de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0002.024
Cf. annexe pages 85 et 86
- Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - Tranche 1 - Ville de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0002.025
Cf. annexe pages 87 et 88
- Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service - Ville de Strasbourg
Création de la ligne d'opération n° 091.4201180.08.0002.026
Cf. annexe pages 89 et 90

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT :

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.05.0001.006 / Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	CUS Habitat	1 400 000	230 000	16.43%	2011	2
n°091.4201180.05.0001.007 / Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhof	CUS Habitat	480 000	80 000	16.67%	2011	2
n°091.4201180.05.0001.008 / Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry	CUS Habitat	1 740 000	290 000	16.67%	2011	2
n°091.4201180.05.0001.009 / Réhabilitation 22 rue du Commandant François	CUS Habitat	1 650 000	153 683	9.31%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.008 / Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies (16 financés antérieurement)	CUS Habitat	400 000	120 000	30%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.009 / Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhof	CUS Habitat	128 000	48 000	37.50%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.010 / Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry	CUS Habitat	464 000	116 000	25%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.011 / Résidentialisation 22 rue du Commandant François	CUS Habitat	440 000	30 459.50	6.92%	2011	2
n°091.4201180.08.0001.039 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Communauté urbaine de Strasbourg	418 060.20	60 200.67	14.40%	2011	2
n°091.4201180.08.0001.040 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Communauté urbaine de Strasbourg	342 809.36	50 167.23	14.63%	2011	2
n°091.4201180.08.0001.041 / Desserte du centre commercial Clairvivre et Maison de l'enfance	Communauté urbaine de Strasbourg	133 779.26	20 066.89	15%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.024 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Ville de Strasbourg	83 612.04	12 541.81	15%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.025 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Ville de Strasbourg	75 250.84	11 287.62	15%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.026 / Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service	Ville de Strasbourg	33 444.82	5 016.72	15%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.05.0001.006 / Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	1 400 000	1 400 000	50 000 (3.57%)	56 534 (4.04%)		1 063 466	230 000 (16.43%)
n°091.4201180.05.0001.007 / Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhof	480 000	480 000	35 173 (7.33%)	19 650 (4.09%)		345 177	80 000 (16.67%)
n°091.4201180.05.0001.008 / Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry	1 740 000	1 740 000	30 200 (1.74%)	71 283 (4.10%)		1 348 517	290 000 (16.67%)
n°091.4201180.05.0001.009 / Réhabilitation 22 rue du Commandant François	1 650 000	1 650 000		30 571 (1.85%)		1 500 486	118 943 (7.21%)
n°091.4201180.06.0001.008 / Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies (16 financés antérieurement)	400 000	400 000	32 000 (8%)			248 000	120 000 (30%)
n°091.4201180.06.0001.009 / Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhof	128 000	128 000	10 000 (7.81%)			70 000	48 000 (37.50%)
n°091.4201180.06.0001.010 / Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry	464 000	464 000	37 120 (8.00%)			310 880	116 000 (25%)
n°091.4201180.06.0001.011 / Résidentialisation 22 rue du Commandant François	440 000	440 000	35 809 (8.00%)			373 731.50	30 459.50 (6.92%)
n°091.4201180.08.0001.039 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	500 000	418 060.20		40 133.78 (9.60%)		315 217.39	62 709.03 (15%)
n°091.4201180.08.0001.040 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	410 000	342 809.36		29 264.21 (8.54%)		262 123.75	51 421.40 (15%)
n°091.4201180.08.0001.041 / Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service	160 000	133 779.26		15 050.11 (11.25%)		98 662.26	20 066.89 (15%)
n°091.4201180.08.0002.024 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	100 000	83 612.04				71 070.23	12 541.81 (15%)
n°091.4201180.08.0002.025 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	90 000	75 250.84				63 963.22	11 287.62 (15%)
n°091.4201180.08.0002.026 / Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service	40 000	33 444.82				28 428.10	5 016.72 (15%)

3.2. Les compléments de programme

Le coût de l'opération de démolition du 16-18 rue de Sarlat menée par Habitation Moderne a été revu à la hausse du fait de l'intégration, au programme de travaux, de la démolition-relocalisation du transformateur électrique qui se trouve sur l'emprise des immeubles à démolir.

Il est ainsi proposé d'intégrer ce surcoût afin de permettre de pleinement libérer l'assiette foncière destinée à accueillir du logement social et en accession à la propriété.

- Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS - Habitation Moderne

Les participations évoluent comme suit :

- CUS de 16 066.00 € à 37 066.00 €
- CG67 de 50 450.00 € à 58 850.00 €
- ANRU de 251 588.00 € à 291 908.00 €

Le coût d'opération passe de 522 218.00 € à 606 218 €

Cf. annexe pages 83 et 84

L'ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIV :

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	Habitation Moderne	522 218	251 588	48.18%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	522 218	522 218	16 066 (3.08%)	50 450 (9.66%)		204 114	251 588 (48.18%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	Habitation Moderne	606 218	291 908	48.15%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	606 218	606 218	37 066 (6.11%)	58 850 (9.71%)		218 394	291 908 (48.15%)

PARTIE IV

AVENANT D'ETAPE : SYNTHESE FINANCIERE



Secteurs Solignac-Lyautey

Copyright Airshoot



Cité Jean Moulin et Raoul Clainchard

Copyright Airshoot



Plaine sportive

Copyright Airshoot



Maison Reuss

Copyright Pascal Bastien

	Convention actuelle (avenant n° 10 - 2012)		Projet d'avenant de sortie de convention (n° 11 - 2013)		Evolution
Total montant TTC	270 578 265		283 338 292		+ 12 760 027
Total base de financement prévisionnel	252 667 942	100%	264 454 921	100%	+11 786 979
Ville *	20 319 779	8,04%	23 160 047	8,76%	2 840 268
CUS **	31 194 755	12,35%	32 050 770	12,12%	856 015
CG 67	10 319 733	4,08%	10 319 733	3,90%	0
CR Alsace ***	6 965 968	2,76%	7 235 972	2,74%	270 004
Bailleurs	118 732 249	46,99%	127 117 852	48,07%	8 385 603
CDC (fonds propres hors prêts)	668 000	0,26%	668 000	0,25%	0
Europe ****	2 384 602	0,94%	2 533 989	0,96%	149 387
Etat (hors ANRU)	0	0,00%	0	0,00%	0
Autres ****	19 614 730	7,76%	18 914 750	7,15%	-699 980
ANRU *****	42 468 126	16,81%	42 453 808	16,05%	-14 318

L'augmentation de la participation de la Ville correspond à l'augmentation du coût des opérations "terrains de sport - Elan" et * "Acquisition-Transformation - Manège Solignac", en conformité avec les budgets inscrits au PPI, et aux trois opérations d'espace public ajoutées à la convention.

** L'augmentation de la participation de la CUS correspond aux opérations d'espace public ajoutées à la convention.

*** L'augmentation de la participation du CR Alsace correspond à la valorisation des subventions accordées -et pour partie déjà versées- au-delà des montants inscrits à la maquette financière

**** L'augmentation de la participation de l'Union européenne correspond à un financement complémentaire sur le pôle médical et l'installation d'une activité économique en pied de tour 999 avenue du Neuhof par CUS Habitat

***** La diminution de la participation Autres correspond à la mise à zéro de la ligne de réserve créée dans le cadre de l'avenant n° 10 dans l'attente de la conclusion de l'avenant de sortie de convention et à l'inscription de subventions accordées par d'autres financeurs sur des opérations de logement

***** La diminution marginale de la participation de l'ANRU correspond à la minoration des subventions sur deux opérations du plan de relance 2009, dont les montants ne peuvent être redéployés. Il s'agit de "OPR Aménagement de voiries - cité des Aviateurs / prolongement rue Nungesser et Coli" en CUS et "OPR Rue des Canonnières" en Ville.

PARTIE V

SIGNATURES

**Le présent avenant de sortie de convention est signé en 3 exemplaires
en date du**

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
représentée par son Délégué territorial
et l'Etat
représenté par le Préfet de Région Alsace
Délégué territorial de l'ANRU

La Communauté Urbaine de Strasbourg
représentée par son Président

Jacques BIGOT

La Ville de Strasbourg
représentée par son Sénateur-Maire

Roland RIES

Le Conseil Général du Bas-Rhin
représenté par son Président

Guy-Dominique KENNEL

Le Conseil Régional d'Alsace
représenté par son Président

Philippe RICHERT

La Caisse des Dépôts et Consignations
représentée par son Directeur Régional

Gil VAUQUELIN

CUS Habitat, OPH de la CUS
représenté par son Directeur Général

Bernard MATTER

Habitation Moderne
représentée par son Directeur Général

Jean-Bernard DAMBIER

Domial - Habitat des Salariés d'Alsace
représenté par son Directeur Général

Marc SCHAEFFER

Batigère
représenté par son Directeur Général

Michel SEYERS

La Socolopo
représentée par son Président

Albert REY

Habitat de l'III
représenté par son Directeur

Laurent KOHLER

Immobilière 3F
représentée par son Directeur Général

Carlos SAHUN

Foyer Moderne de Schiltigheim
représenté par son Directeur Général

Pierre STAUB

Procivis Alsace
représenté par son Directeur Général

Jean-Luc LIPS

L'Association Foncière Logement
représentée par son Président

Bruno LUCAS

PARTIE VI

ANNEXES

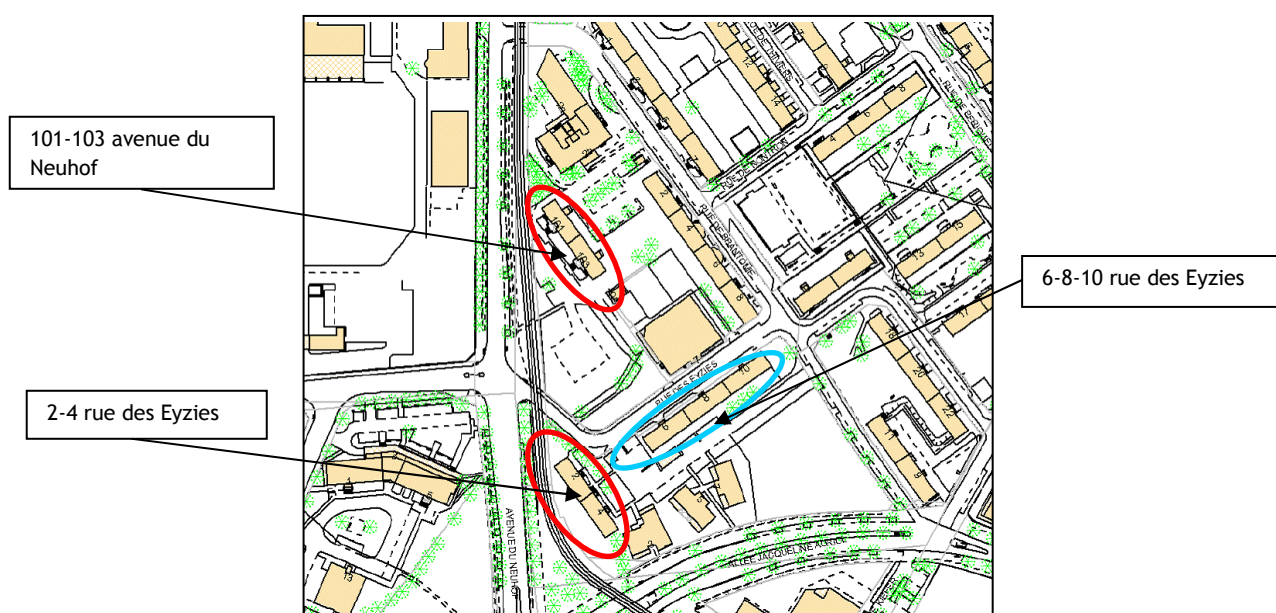
FICHE OPERATION :

REHABILITATION-RESIDENTIALISATION DES IMMEUBLES DU 2-4-6-8-10 RUE DES EYZIES ET 101-103 AVENUE DU NEUHOF - 62 LOGEMENTS

La réhabilitation-résidentialisation des immeubles de la rue des Eyzies et de l'avenue du Neuhof représente 62 logements du patrimoine de CUS Habitat. Ces immeubles, construits dans les années 60, n'ont pas fait l'objet d'une réhabilitation significative depuis une trentaine d'années. L'intervention sur ces immeubles permettra de compléter l'intervention engagée dans le secteur sur les espaces publics et le patrimoine de CUS Habitat : réhabilitation de la tour 2 rue de Brantôme et reconstruction de 26 logements allée Jacqueline Auriol suite à la démolition du 6-14 rue des Eyzies.

Maîtrise d'ouvrage : CUS Habitat

I. PLAN DE SITUATION



II. PHOTO



III. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

1. Plans de financement proposés

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.05.0001.006 / Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	CUS Habitat	1 400 000	230 000	16.43%	2011	2
n°091.4201180.05.0001.007 / Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhof	CUS Habitat	480 000	80 000	16.67%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.008 / Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies (16 financés antérieurement)	CUS Habitat	400 000	120 000	30%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.009 / Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhof	CUS Habitat	128 000	48 000	37.50%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.05.0001.006 / Réhabilitation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies	1 400 000	1 400 000	50 000 (3.57%)	56 534 (4.04%)		1 063 466	230 000 (16.43%)
n°091.4201180.05.0001.007 / Réhabilitation 101-103 avenue du Neuhof	480 000	480 000	35 173 (7.33%)	19 650 (4.09%)		345 177	80 000 (16.67%)
n°091.4201180.06.0001.008 / Résidentialisation 2-4-6-8-10 rue des Eyzies (16 financés antérieurement)	400 000	400 000	32 000 (8%)			248 000	120 000 (30%)
n°091.4201180.06.0001.009 / Résidentialisation 101-103 avenue du Neuhof	128 000	128 000	10 000 (7.81%)			70 000	48 000 (37.50%)

2. Calendrier prévisionnel des travaux

Démarrage : 2013 - Livraison : fin 2014

FICHE OPERATION :

REHABILITATION-RESIDENTIALISATION 6 RUE SAINT-EXUPERY - 58 LOGEMENTS REHABILITATION-RESIDENTIALISATION 22 RUE DU COMMANDANT FRANÇOIS - 55 LOGEMENTS

Les immeubles du 6 rue Saint-Exupéry et du 22 rue du Commandant François, construits dans les années 60, présentent une architecture identique de logements T1 et T2 desservis par des coursives. Ces immeubles répondent à une forte demande au Neuhof de logements sociaux à loyers modérés destinés en particulier aux personnes âgées. Suite aux interventions de renouvellement urbain et à l'urbanisation des secteurs voisins (39 logements neufs par CUS Habitat, 39 logements par l'AFL), il apparaît urgent d'engager la réhabilitation de ces 113 logements afin d'améliorer les conditions de vie des locataires à travers notamment une rénovation thermique tout en requalifiant les façades de ces immeubles qui apparaissent en décalage avec l'environnement rénové.

Typologie des logements :

- 86 logements de type T1, d'une surface habitable moyenne de 33 m²
- 25 logements de type T2, d'une surface habitable moyenne de 50 m²
- 1 logement de type T3, d'une surface habitable moyenne de 66 m²
- 1 logement de type T4, d'une surface habitable moyenne de 99 m².

Les trois objectifs de **réhabilitation** en termes de travaux recouvrent :

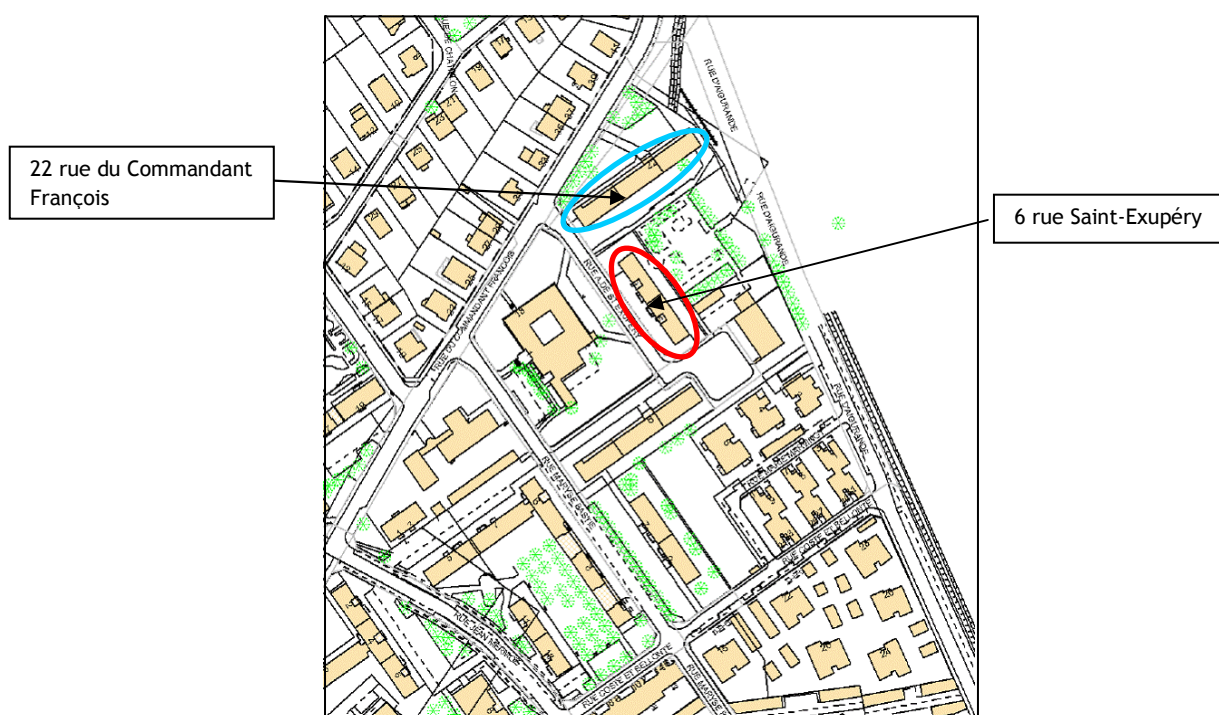
- Intervention sur l'enveloppe (isolation thermique, remplacement des menuiseries, etc.)
- L'amélioration des parties communes (sécurisation des entrées, réaménagement des caves, mise en conformité, embellissement, etc.)
- L'amélioration des logements (mise aux normes électriques, remplacement des portes palières, ventilation, etc.).

Les deux objectifs prioritaires de **résidentialisation** sont :

- D'accompagner les aménagements extérieurs portés dans le cadre du PRU tout en garantissant une cohérence
- D'aménager les espaces délaissés et de souligner les limites.

Maîtrise d'ouvrage : CUS Habitat

I. PLAN DE SITUATION



II. PHOTO



III. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

3. Plans de financement proposés

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.05.0001.008 / Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry	CUS Habitat	1 740 000	290 000	16.67%	2011	2
n°091.4201180.05.0001.009 / Réhabilitation 22 rue du Commandant François	CUS Habitat	1 650 000	153 683	9.31%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.010 / Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry	CUS Habitat	464 000	116 000	25%	2011	2
n°091.4201180.06.0001.011 / Résidentialisation 22 rue du Commandant François	CUS Habitat	440 000	30 459.50	6.92%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.05.0001.008 / Réhabilitation 6 rue Saint-Exupéry	1 740 000	1 740 000	30 200 (1.74%)	71 283 (4.10%)		1 348 517	290 000 (16.67%)
n°091.4201180.05.0001.009 / Réhabilitation 22 rue du Commandant François	1 650 000	1 650 000		30 571 (1.85%)		1 500 486	118 943 (7.21%)
n°091.4201180.06.0001.010 / Résidentialisation 6 rue Saint-Exupéry	464 000	464 000	37 120 (8.00%)			310 880	116 000 (25%)
n°091.4201180.06.0001.011 / Résidentialisation 22 rue du Commandant François	440 000	440 000	35 809 (8.00%)			373 731.50	30 459.50 (6.92%)

4. Calendrier prévisionnel des travaux

Démarrage : 2^{ème} semestre 2014 - Livraison : 2015

FICHE OPERATION :

DEMOLITION DU 16-18 RUE DE SARLAT SURCOUT D'OPERATION LIE AU DEPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

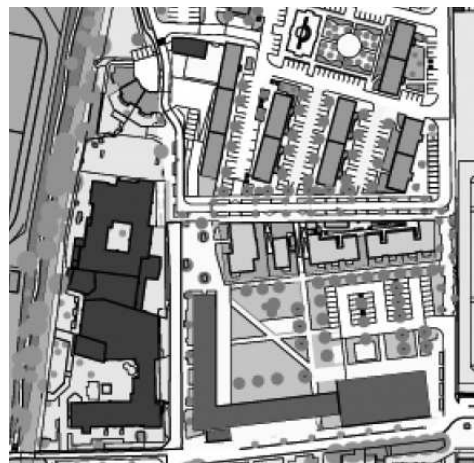
La SEM Habitation Moderne s'est engagée à démolir et reconstituer les immeubles du 16-18 rue de Sarlat (50 logements) dans le cadre du deuxième avenant d'étape de la convention ANRU du Neuhof signé en mars 2011. Compte tenu des subventions redéployables au moment de la conclusion de cet avenant, le financement de cette opération n'a pas pu être optimisé. Habitation Moderne s'est tout de même engagée dans cette opération qui contribue au projet de renouvellement urbain du secteur reposant sur la reconversion et l'ouverture de l'ancien site militaire du Manège Solignac. Compte tenu des consultations d'entreprises engagées pour la démolition et des surcoûts constatés de déviements des réseaux, il est proposé de soutenir l'opération du bailleur en complétant le plan de financement de l'opération de démolition.

Maîtrise d'ouvrage : Habitation Moderne

I. PLANS DE SITUATION AVANT-APRES



Existant



Horizon 2015

II. PHOTOS



Immeuble du 16-18 rue de Sarlat dont la démolition interviendra en 2013

III. PERSPECTIVE



Perspective CUS

IV. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

5. Plan de financement proposé

LIGNES INITIALES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	Habitation Moderne	522 218	251 588	48.18%	2010	2

PLANS DE FINANCEMENT INITIAUX

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	522 218	522 218	16 066 (3.08%)	50 450 (9.66%)		204 114	251 588 (48.18%)

LIGNES MODIFIEES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	Habitation Moderne	606 218	291 908	48.15%	2010	2

NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.01.0002.002 / Démolition 16/18 rue de Sarlat yc MOUS	606 218	606 218	37 066 (6.11%)	58 850 (9.71%)		218 394	291 908 (48.15%)

6. Calendrier prévisionnel des travaux

Démarrage : 2013 - Livraison : fin 2013

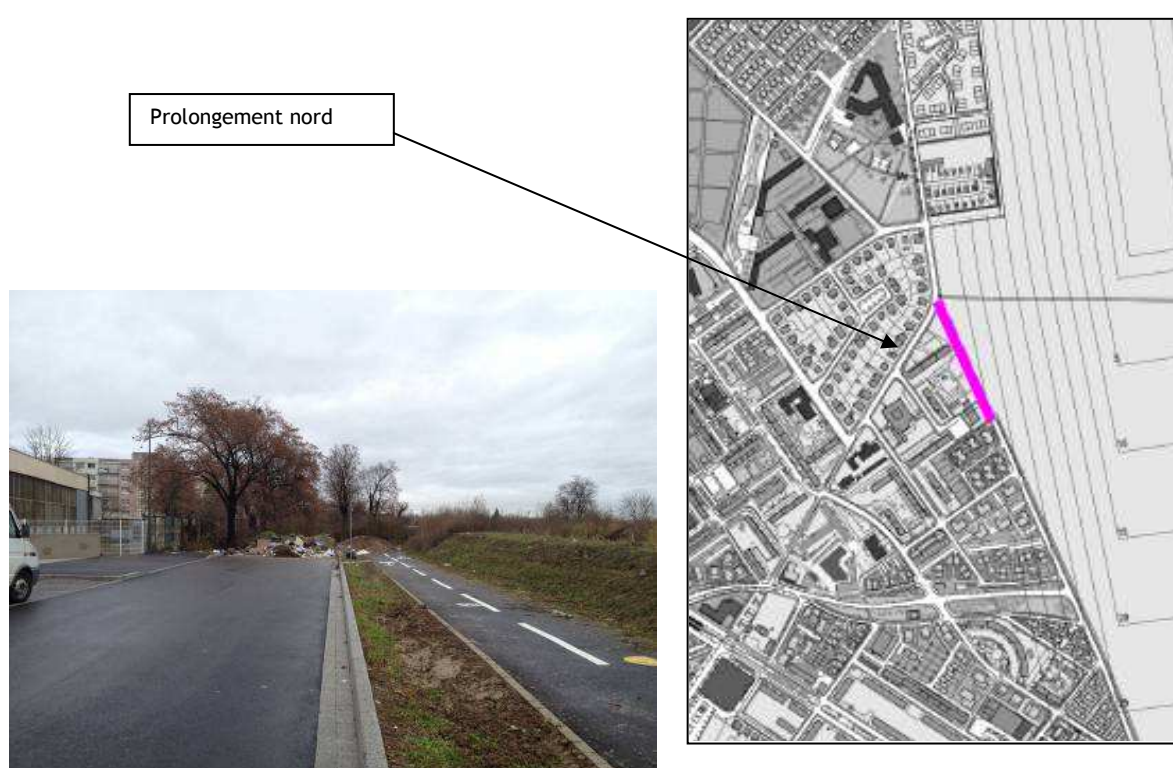
FICHE OPERATION :

PROLONGEMENT DE LA RUE D'AIGURANDE VERS LE NORD

Le projet urbain du Neuhof prévoit l'aménagement d'une voie en lisière de l'aérodrome du Polygone, complétée d'une piste cyclable, marquant la limite d'urbanisation et offrant des perspectives favorables sur l'aérodrome et la forêt proche. Il est proposé dans le cadre de l'avenant de sortie d'assurer le financement des 250 mètres d'aménagement manquant entre la rue d'Aigurande qui finit aujourd'hui en impasse et la rue du Commandant François. Ce tronçon permettra de résorber l'actuelle impasse qui fait l'objet d'usages détournés (dépôt sauvage de déchets) et de mieux raccorder les différents secteurs du quartier en désenclavant un peu plus le secteur du Polygone notamment.

Maîtrises d'ouvrage : Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

I. PLAN DE SITUATION ET PHOTO DE L'EXISTANT



III. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

7. Plans de financement proposés

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.08.0001.039 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Communauté urbaine de Strasbourg	418 060.20	60 200.67	14.40%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.024 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	Ville de Strasbourg	83 612.04	12 541.81	15%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.08.0001.039 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	500 000	418 060.20		40 133.78 (9.60%)		315 217.39	62 709.03 (15%)
n°091.4201180.08.0002.024 / Prolongement de la rue d'Aigurande vers le Nord	100 000	83 612.04				71 070.23	12 541.81 (15%)

8. Calendrier prévisionnel des travaux

Calendrier des travaux : 2014-2015

FICHE OPERATION :

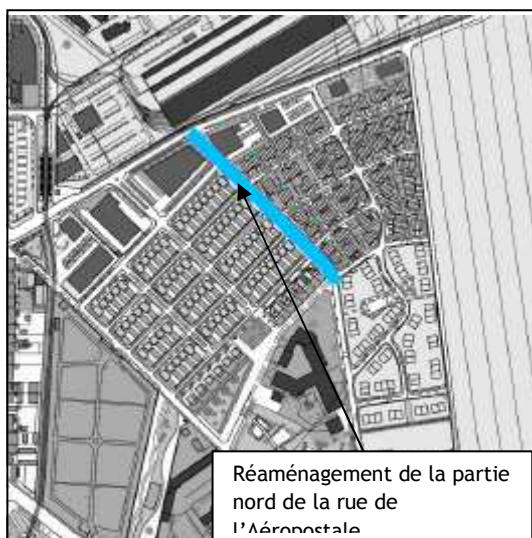
REAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'AEROPOSTALE

La rue de l'Aéropostale est l'artère principale desservant le secteur du Polygone accueillant majoritairement des ménages issus du voyage et sédentarisés dans le cadre des opérations de la cité des Aviateurs (89 logements-CUS Habitat) et celle menées par Domial sur les "terrains du Polygone (environ 150 logements). La rue présente actuellement un état très dégradé notamment entre la rue Paul Dopff et la rue Roland Garros (250 mètres) qui ne bénéficie pas de trottoirs aménagés, ni d'emplacements de stationnements matérialisés. Cette situation confère au secteur, sur le point d'être entièrement rénové, un aspect inachevé, tout en posant des problèmes d'entretien pour les services en charge de la propreté des espaces publics.

Il est ainsi proposé de réaménagé le tronçon de 250 mètres en complément des interventions conduites par les bailleurs sociaux afin notamment de créer des trottoirs sécurisés et d'organiser le stationnement.

Maîtrises d'ouvrage : Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

I. PLAN DE SITUATION ET PHOTO DE L'EXISTANT



Existant

III. PERSPECTIVE



Perspective d'aménagement Copyright Ateliers Lion

IV. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

9. Plans de financement proposés

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.08.0001.040 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Communauté urbaine de Strasbourg	342 809.36	50 167.23	14.63%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.025 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	Ville de Strasbourg	75 250.84	11 287.62	15%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.08.0001.040 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	410 000	342 809.36		29 264.21 (8.54%)		262 123.75	51 421.40 (15%)
n°091.4201180.08.0002.025 / Réaménagement de la rue de l'Aéropostale - tranche 1	90 000	75 250.84				63 963.22	11 287.62 (15%)

10. Calendrier prévisionnel des travaux

Calendrier des travaux 2014-2015

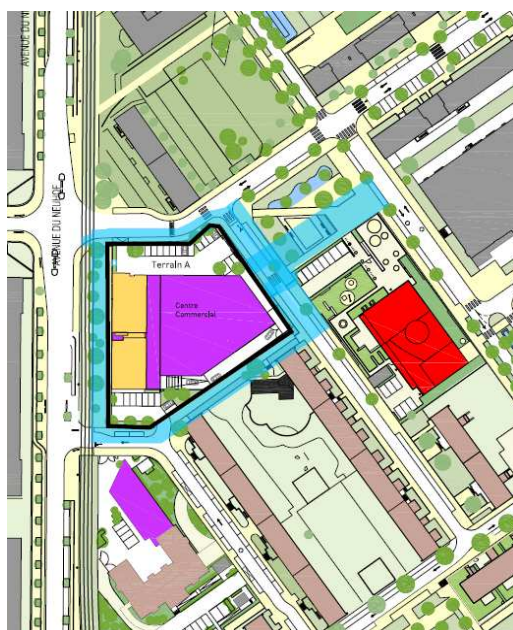
FICHE OPERATION :

DESSERTE DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DU POLE COMMERCIAL ET DE SERVICE

Suite au concours de maîtrise d'œuvre organisé par la Ville de Strasbourg en 2011 pour le projet de Maison de l'Enfance et la définition du projet de recomposition commerciale du secteur Hautefort, il apparaît nécessaire de compléter les aménagements du secteur afin notamment de desservir l'accès à la future Maison de l'Enfance (qui sera mise en fonction début 2014) et d'organiser les cheminements piétons publics entre cet équipement, les futurs commerces et le patrimoine de CUS Habitat.

Mâîtrises d'ouvrage : Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

I. PLAN DE SITUATION



III. PERSPECTIVE



Perspective d'aménagement

Copyright Ateliers Lion

IV. PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

11. Plans de financement proposés

NOUVELLES LIGNES

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnelle	Subvention ANRU	% subvention ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
n°091.4201180.08.0001.041 / Desserte du centre commercial Clairvivre et Maison de l'enfance	Communauté urbaine de Strasbourg	133 779.26	20 066.89	15%	2011	2
n°091.4201180.08.0002.026 / Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service	Ville de Strasbourg	33 444.82	5 016.72	15%	2011	2

PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES

N° opération	Coût TTC	Base de financement prévisionnelle	CUS	Conseil Général	Conseil Régional	Maître d'ouvrage Fonds propres	ANRU
n°091.4201180.08.0001.041 / Desserte du centre commercial Clairvivre et Maison de l'enfance	160 000	133 779.26		15 050.11 (11.25%)		98 662.26	20 066.89 (15%)
n°091.4201180.08.0002.026 / Desserte de la Maison de l'Enfance et du pôle commercial et de service	40 000	33 444.82				28 428.10	5 016.72 (15%)

12. Calendrier prévisionnel des travaux

Calendrier des travaux 2014-2015

**Conseil de Quartier
NEUHOF
Émission d'un avis consultatif**

Séance plénière du Conseil de Quartier du NEUHOF

Projet concerné : Contenu de l'avenant de sortie de convention ANRU

Analyse du projet

Points forts du projet :

- Les choix sont logiques et s'inscrivent dans la continuité des projets.

Points faibles du projet :

-

Propositions

- Sécuriser les cheminements.

Avis consultatif : l'avis est favorable

Résultat du vote :

14 favorables
0 non favorable
0 abstention

A Strasbourg, le 4 mars 2013

Signature du porte-parole



PLAN DE FINANCEMENT 2004-2012

Table with columns: LOCALISATION, INSEE, N° PROJET, N° ZONE, ZONE INTERVENTION, MENTIONS LOCALISATION, COUÛT HT, MAXI TVA, COUÛT TTC, BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL, VILLE, EPCI, CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL, BAILLIAGE SOCIAL, FONDS PROGRES, EUROPE, Bât, Autres, ANRU, PRETS, PRETS, Pour mémoire, Pour mémoire, Pour mémoire, Degré, Date en, DEFICIT OPERATION.

Table contains financial data for various projects, including construction of housing, renovation of buildings, and social housing. It details costs, subsidies, and financial status over time (2004-2012).

